

Préparation au combat, antiterrorisme
et lutte contre le narcotrafic
Chanegriha fixe les priorités

PAGE 2



Saïd Chanegriha a insisté, hier, à Blida, sur la nécessité de renforcer la préparation au combat et les efforts de lutte contre le terrorisme, le narcotrafic et le crime organisé au niveau de la 1^{re} Région militaire.

Startup
**La Cosob lance un nouveau
fonds de capital-risque**

PAGE 7

CRÉSUS
www.cresus.dz In medio stat virtus

Napex 2026
**L'Algérie
dessine
son nouvel
horizon
énergétique**

PAGE 6



Souveraineté sanitaire
**Le plan d'action
se précise**

PAGE 5



Algérie-Vietnam
**LES AMBITIONS
D'UNE COOPÉRATION
APPELÉE À S'ÉLARGIR**

PAGE 4

Algérie-Niger (18h) au stade
Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou
**Hemdani teste ses
nouvelles cartes**

PAGE 13



PEINE DE MORT

Les premières condamnations tombent

PAGE 3



L'Algérie vient de franchir une nouvelle étape dans le renforcement de son arsenal pénal contre les crimes considérés comme les plus graves.

● Codes pénal et de justice militaire :
Les deux textes en débat aujourd'hui au Conseil de la nation

Démantèlement d'un réseau international de trafic de cocaïne en Espagne

DUBAÏ CONNEXION

PAGE 16

PRÉPARATION AU COMBAT, ANTITERRORISME ET LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC CHANEGRIHA FIXE LES PRIORITÉS

Le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a insisté, hier, à Blida, sur la nécessité de renforcer la préparation au combat et les efforts de lutte contre le terrorisme, le narcotrafic et le crime organisé au niveau de la 1re Région militaire.

Au nom du président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Saïd Chanegriha a supervisé la cérémonie d'installation officielle du général-major Haddad Noureddine dans ses fonctions de commandant de la 1re Région militaire, en remplacement du général-major Sidane Ali, conformément au décret présidentiel du 1er octobre 2026. Après la cérémonie d'accueil, le général d'armée s'est recueilli devant la stèle du chahid et héros M'hammed Bougara, commandant de la Wilaya IV historique, dont le siège du commandement de la Région porte le nom. Il a déposé une gerbe de fleurs avant de réciter la Fatiha à sa mémoire et à celle des martyrs de la Révolution. Chanegriha a ensuite inspecté les carrés des cadres et personnels du siège du commandement, alignés sur la place d'armes, avant de procéder à l'installation officielle du nouveau commandant. «Au nom de Monsieur le président de la République (...), j'installe officiellement le général-major Haddad Noureddine dans les fonctions de commandant de la 1re Région militaire», a-t-il déclaré, ordonnant aux personnels de travailler sous son autorité et d'exécuter ses ordres et instructions «dans l'intérêt du service», conformément au règlement militaire et aux lois républicaines en vigueur. La cérémonie



s'est poursuivie par la passation du drapeau national et la signature du procès-verbal de passation de pouvoir.

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE LA 1RE RÉGION MILITAIRE

Lors de la rencontre tenue ensuite avec les cadres et personnels du commandement de la 1re Région militaire, et retransmise par visioconférence à l'ensemble des unités de la Région, le chef d'état-major de l'ANP a souligné «la nécessité de fournir davantage d'efforts dévoués» dans les domaines de la prépa-

ration au combat, de la lutte antiterroriste et de la lutte contre le crime organisé. Chanegriha a particulièrement insisté sur le statut de la 1re Région militaire, affirmant que «le haut commandement de l'ANP accorde un intérêt particulier à la 1re Région militaire, compte tenu de ses spécificités par rapport aux autres Régions militaires». Dans ce cadre, il a appelé les responsables et les personnels à accorder «toute l'attention et l'intérêt nécessaires» à la poursuite de l'effort de préparation du corps de bataille. L'objectif, a-t-il précisé, est d'assurer «une dis-

ponibilité permanente à même de faire face à toute éventualité» et de garantir une adaptation optimale aux différentes circonstances et évolutions. Le général d'armée a également insisté sur la poursuite, «avec persévérance et efficacité», des opérations de lutte contre le terrorisme, le narcotrafic et les crimes connexes. Ces efforts doivent, selon lui, contribuer à consolider la sécurité et la stabilité sur l'ensemble du territoire relevant de cette importante Région militaire.

DES RÉSULTATS CONTRE LES RÉSIDUS TERRORISTES SALUÉS

Chanegriha a, à cette occasion, salué les résultats obtenus par les unités de la Région dans la lutte contre les résidus terroristes. Il a mis en avant des «opérations de qualité» ayant permis, selon lui, d'éliminer plusieurs criminels, de mettre en échec les actions de groupes armés et de déjouer leurs desseins visant à porter atteinte à la sécurité des citoyens. «Je tiens à saluer les résultats positifs obtenus dans la lutte contre les résidus terroristes», a-t-il déclaré, estimant que ces opérations ont permis de mettre en déroute ces groupes et de faire échouer leurs tentatives. La rencontre s'est achevée par l'écoute, par le chef d'état-major de l'ANP, des interventions et préoccupations exprimées par les cadres et personnels de la 1re Région militaire. **R. N.**

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES COURS CONSTITUTIONNELLES ASIATIQUES

Une délégation de la cour constitutionnelle à Ankara

La Cour constitutionnelle participe, depuis hier à Ankara, aux travaux de la 14e édition de l'université d'été du Centre d'entraînement et de développement des ressources humaines de l'Association des cours constitutionnelles asiatiques et institutions équivalentes, consacrée aux «principes fondamentaux relatifs à la limitation des droits et libertés», a indiqué, dimanche, un communiqué de la Cour. Cette participation intervient à l'invitation de la Cour constitutionnelle turque, la Cour constitutionnelle algérienne étant représentée à cette université d'été par les membres Ammar Abbas et Ammar Boudiaf, accompagnés de deux cadres. Le programme de cette université d'été, dont les travaux se poursuivront jusqu'à vendredi prochain, est destiné «aux juges et experts juridiques, ainsi qu'aux juges assistants et conseillers juridiques issus de différentes cours ou institutions constitutionnelles et institutions équivalentes». Il constituera, selon la même source, «un espace approprié pour examiner les moyens de favoriser l'échange d'informations et d'expériences et d'assurer une exploitation optimale des contenus analytiques présentés». A cette occasion, Ammar Abbas présentera une intervention intitulée : «La place des droits et libertés fondamentaux dans la Constitution algérienne de 2020 et les règles encadrant leur organisation et leur exercice». Il y exposera les spécificités de la Constitution de 2020, considérée comme «une Constitution des droits et libertés par excellence, en ce qu'elle consacre l'ensemble des générations des droits de l'homme, allant des droits civils et politiques aux droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, ainsi qu'au développement durable, jusqu'aux droits de la quatrième génération liés à la révolution technologique et numérique». Dans ce cadre, Ammar Abbas mettra en lumière «le cadre constitutionnel régissant ces droits et leur exercice, notamment les dispositions de l'article 34, qui empêchent leur limitation arbitraire, d'une part, et assurent un équilibre entre l'exercice des libertés et l'intérêt général, d'autre part», précise le communiqué. **APS**

COLLECTIVITÉS LOCALES

Sayoud installe les walis de Massaâd et Boussaâda

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présidé, hier, la cérémonie d'installation de Brahim Ouadi en qualité de wali de Massaâd, dans le cadre du mouvement partiel dans le corps des walis, des walis délégués et des secrétaires généraux de wilaya décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. La cérémonie d'installation s'est déroulée à la salle des conférences Tahar-Balakef, à Massaâd, en présence du wali de la wilaya de Djelfa, Djahid Mous, ainsi que des autorités locales, sécuritaires et militaires, des élus, des notables de la région et des acteurs de la société civile. Dans un discours prononcé à cette occasion, Sayoud a déclaré que cette décision importante, qui hisse Massaâd au rang de wilaya à part entière, «reflète, avec ce que cela implique en termes de développement, la volonté inébranlable du président de la République, d'instaurer un véritable équilibre de développement entre les différentes régions du pays et de permettre à la wilaya de Massaâd de jouer pleinement son rôle dans la dynamique nationale, selon une nouvelle approche reposant sur l'efficacité,



l'équité régionale et la valorisation optimale des atouts locaux». Il a estimé que cette promotion «ne constitue pas une simple mesure administrative, mais reflète une profonde mutation institutionnelle dans le processus de développement local, ainsi qu'une véritable opportunité de réorganiser les efforts et de rapprocher l'administration du citoyen, sans parler de la mise en œuvre d'un développement plus équilibré et plus équitable, répondant aux préoccupations et aux aspirations de la population». «Le véritable enjeu est de transformer cet acquis institution-

nel en une réalité de développement tangible, que le citoyen puisse ressentir dans sa vie quotidienne», a-t-il ajouté. Sayoud a souligné qu'«une importance particulière sera accordée à la valorisation des atouts économiques locaux, notamment dans les domaines de l'agriculture steppique et de l'élevage, considérés comme des moteurs essentiels de l'économie locale. Parallèlement, nous soutiendrons l'investissement et la promotion des initiatives productives, en particulier au profit des jeunes, afin de créer de la richesse et de renforcer la

dynamique économique». Le ministre de l'Intérieur a appelé le wali de la wilaya de Djelfa ainsi que l'ensemble des services et organismes qui lui sont rattachés à continuer d'apporter toutes les formes de soutien et d'accompagnement, notamment sur les plans administratif, technique, logistique et humain, afin de permettre à la nouvelle wilaya de parachever la mise en place de ses structures, services et institutions, et de créer les conditions propices à son entrée effective en fonction». Il a souligné que l'ambition actuelle est que la wilaya de Massaâd devienne un modèle de développement promoteur dans les Hauts-Plateaux et un pôle économique contribuant à renforcer l'équilibre régional. Dans la même journée, Sayoud a également présidé, la cérémonie d'installation de Amrani Attal en qualité de wali de Boussaâda. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du wali de la wilaya de M'sila, Nedjmeddine Tiar, ainsi que des autorités locales, sécuritaires et militaires, des élus, des membres de la famille révolutionnaire, des notables de la région et des acteurs de la société civile. **Synthèse R. N.**

PEINE DE MORT

Les premières condamnations tombent

L'Algérie vient de franchir une nouvelle étape dans le renforcement de son arsenal pénal contre les crimes considérés comme les plus graves.

La Cour criminelle près la Cour d'Alger a prononcé, hier, les premières condamnations à la peine capitale sur le fondement de la loi n°25-03 du 1er juillet 2025 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Neuf accusés ont été condamnés à mort dans des affaires de trafic de drogues et de psychotropes, dont trois en leur présence et six par contumace. Les dossiers portent notamment sur le trafic de 113 kg de cocaïne et de 225.030 comprimés de pré-gabaline. Les prévenus étaient poursuivis pour importation, transport, expédition, stockage et détention à des fins de vente de drogues dures et de substances psychotropes, dans le cadre d'une organisation criminelle organisée. Les poursuites renaient également des faits d'atteinte à la sécurité nationale et de trouble à l'ordre et à la sécurité publics. D'autres chefs d'accusation figuraient dans les dossiers, notamment la contrebande, l'usurpation d'identité, l'immigration et le séjour irréguliers ainsi que le blanchiment d'argent.

UN DURCISSEMENT CIBLÉ CONTRE LE TRAFIC

Ces condamnations constituent une première traduction judiciaire du dispositif instauré par la loi n°25-03, qui avait marqué un durcissement significatif de la législation algérienne sur les stupéfiants et les psychotropes. Le texte prévoit la peine capitale pour certaines formes aggravées de trafic de drogues synthétiques dures. Elle peut également être prononcée lorsque les infractions entraînent directement la mort d'une ou plusieurs personnes ou sont susceptibles de provoquer un préjudice grave à la santé publique. La même sanction est prévue lorsque les faits sont commis par un groupe criminel organisé transnational



dans le but de porter atteinte à la sécurité nationale ou de créer un climat d'insécurité et de trouble à l'ordre et à la sécurité publics. Le dispositif vise également les faits commis au profit d'un Etat étranger ou avec l'utilisation, ou la menace d'utilisation, d'une arme à feu. L'entrée en vigueur de ce cadre renforcé intervient alors que les services de sécurité font face à une multiplication des réseaux de trafic et à l'ampleur des quantités de stupéfiants saisies.

En août dernier, la DGSN avait annoncé la saisie de 10,4 millions de capsules de pré-gabaline et de plus de 33 kg de cocaïne lors du démantèlement d'un réseau criminel international.

LE CODE PÉNAL FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE

En 2025, ses services avaient saisi plus de 7 tonnes de cannabis, 665 kg de cocaïne, 2,7 kg d'héroïne et plus de 20 millions de comprimés psychotropes. Plus de 175.920 affaires impliquant plus de 192.000 suspects avaient alors été traitées. Le recours à la peine capitale connaît

parallèlement une nouvelle extension à travers la réforme du Code pénal engagée en septembre dernier, dans le sillage des incendies meurtriers ayant touché plusieurs wilayas à la fin du mois d'août. Lors du Conseil des ministres du 6 septembre 2026, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné la modification du Code pénal afin de prévoir la peine de mort contre les auteurs et instigateurs d'incendies volontaires, ainsi que contre les ravisseurs d'enfants et les personnes leur infligeant des sévices.

Le 9 septembre, le Premier ministre Sifi Ghrieb a présidé une réunion du gouvernement au cours de laquelle a été examiné l'avant-projet de loi modifiant et complétant le Code pénal, élaboré conformément aux orientations présidentielles.

Le texte a ensuite été présenté par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, devant l'Assemblée populaire nationale le 28 septembre. Il prévoit notamment la peine capitale pour les auteurs d'incendies volontaires et les ravisseurs d'enfants.

L'APN ÉLARGIT LE CHAMP DES CRIMES CONCERNÉS

Le 1er octobre, l'APN a adopté le projet de loi modifiant et complétant le Code pénal. Le texte prévoit la peine de mort pour les auteurs d'incendies volontaires de forêts et de champs, ainsi que pour certains actes de destruction volontaire de biens publics et privés commis au profit de parties étrangères dans des affaires liées à la trahison, à l'intelligence avec l'étranger ou au crime organisé. Le nouveau dispositif couvre également certains actes visant la sécurité, l'ordre public, l'unité nationale ou la stabilité économique et environnementale. En matière de protection de l'enfance, la peine capitale est prévue pour les auteurs d'enlèvement d'enfants, quel que soit le moyen utilisé, avec une aggravation lorsque les faits s'accompagnent de torture, d'agression sexuelle ou de sévices. Pour ces infractions, les condamnés ne peuvent bénéficier des circonstances atténuantes prévues par le Code pénal, selon le texte adopté par l'APN. Après son adoption par les députés, le texte doit être examiné par le Conseil de la nation avant sa promulgation et sa publication au Journal officiel.

UNE PEINE NON EXÉCUTÉE DEPUIS 1993

L'Algérie n'a jamais aboli la peine de mort, mais les exécutions sont suspendues depuis 1993. Les juridictions peuvent donc toujours prononcer des condamnations capitales lorsque la législation le prévoit, sans que celles-ci soient suivies d'exécutions. La séquence actuelle marque toutefois un élargissement du champ des infractions passibles de cette peine. Les condamnations prononcées lundi par la Cour criminelle près la Cour d'Alger constituent, à ce titre, un jalon judiciaire majeur : elles consacrent pour la première fois l'application des dispositions de la loi n°25-03 dans des affaires de trafic de stupéfiants et de psychotropes.

A. Mekhenne

CODES PÉNAL ET DE JUSTICE MILITAIRE

Les deux textes en débat aujourd'hui au Conseil de la nation

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a présenté, hier, devant la commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial du Conseil de la nation, les projets de loi portant modification et complément du Code pénal et du Code de justice militaire.

Le Conseil de la nation consacre sa séance plénière d'aujourd'hui à l'examen du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal. La séance prévoit la présentation du texte par le représentant du gouvernement, la lecture du rapport préliminaire de la commission compétente et les interventions des membres du Conseil de la nation, avant les réponses du représentant du gouvernement aux questions et observations des sénateurs.

LA PEINE DE MORT EN POINT DE MIRE

Adopté jeudi dernier par l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet prévoit la peine capitale pour certaines catégories de crimes particulièrement graves,



notamment les incendies volontaires et l'enlèvement d'enfants. Selon les explications du ministre de la Justice devant les députés, cette peine est prévue pour les auteurs d'incendies volontaires de forêts et de champs. Elle concerne également certains actes de destruction volontaire de biens publics ou privés lorsqu'ils sont commis au profit de parties étrangères et relèvent de faits de trahison, d'intelligence avec une puissance étrangère ou de crime organisé. Le texte étend également cette sanction à certains actes portant

atteinte à la sécurité, à l'ordre public, à l'unité nationale ou à la stabilité économique et environnementale. Le volet relatif à la protection de l'enfance constitue un autre axe majeur. La peine de mort est prévue pour l'enlèvement d'un enfant, quel que soit le moyen utilisé, avec une aggravation lorsque les faits s'accompagnent de torture, d'agression sexuelle ou de sévices. Les personnes condamnées pour ces infractions ne pourraient, par ailleurs, bénéficier des circonstances atténuantes prévues par le Code pénal.

UNE REFONTE DU CODE DE JUSTICE MILITAIRE

La réforme porte également sur le Code de justice militaire, adopté par l'APN. Présentant le texte devant les députés, Lotfi Boudjemaa avait indiqué que sa révision s'inscrivait dans l'évolution du cadre constitutionnel issu de la Constitution de 2020 et dans la volonté de moderniser l'organisation et le fonctionnement de la justice militaire. Le nouveau texte constitue une révision globale du Code, tout en préservant les acquis de la réforme de 2018, notamment les principes du procès équitable, du double degré de juridiction et le recours accru aux technologies de l'information et de la communication. Il précise l'organisation, la composition et le fonctionnement des juridictions militaires ainsi que les procédures pénales qui leur sont applicables. Il actualise également la définition de certaines infractions militaires et les peines correspondantes.

DEUX DEGRÉS DE JURIDICTION

Le nouveau Code définit la justice militaire comme une «justice pénale spécialisée», rendue par les

juridictions militaires sous le contrôle de la Cour suprême, conformément aux principes de légalité, de procès équitable et de respect de la dignité et des droits de l'homme.

L'organisation judiciaire militaire repose sur des tribunaux militaires de premier degré et des cours d'appel militaires au niveau de chaque région militaire. Le texte prévoit, en outre, de nouvelles fonctions au sein du parquet militaire, notamment celles de premier procureur général militaire adjoint et de premier adjoint du procureur militaire de la République. Il précise également les prérogatives des responsables judiciaires militaires et les modalités de fonctionnement des juridictions en temps de paix comme en temps de guerre.

Pour certaines infractions particulièrement graves, notamment les crimes contre la sûreté de l'État, la trahison et l'espionnage prévus par le Code de justice militaire, le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. Une exception est toutefois prévue pour les jugements et arrêts prononçant la peine de mort.

I. Kherrmane

FACE AUX ATTAQUES CONTRE ALGER

Ségolène Royal répond du tac au tac

À contre-courant du discours dominant dans le débat politique français, l'ancienne ministre défend une approche fondée sur le dialogue, les intérêts réciproques et la nécessité de préserver les liens entre les deux rives de la Méditerranée.

La candidate à la primaire socialiste et présidente de l'Association France-Algérie, Ségolène Royal, ne s'est pas laissé démonter outre mesure et n'a pas tremblé hier lors du débat avec les autres candidats du Parti socialiste en lice pour la présidentielle de 2027.

Interrogée sur le supposé caractère des autorités algériennes, elle a estimé sur France Inter qu'elle «ne peut pas le dire», tout en reconnaissant «un certain nombre de problèmes», comme il y a «un certain nombre de problèmes en France».

Sans qualifier les autorités algériennes d'autoritaires, comme le suggérait le journaliste qui cherchait vraisemblablement à mettre l'ancienne ministre socialiste en difficulté, elle a répondu du tac au tac : «Si vous entendiez l'Algérie dire : "Regardez ce qui se passe en France, ce n'est pas un régime autoritaire de mettre des menottes à des gamins de 14 ans ?"»

Elle a également interrogé : «Si l'Algérie était ce que vous dites, vous croyez que le pape serait allé en Algérie ?» «Ce n'est pas à moi de qualifier politiquement un pays», a-t-elle ajouté.

«Vous ne pouvez pas dire que c'est un régime autoritaire ?», a relancé le journaliste Benjamin Duhamel. «Non, je ne peux pas le dire, c'est au peuple algérien de se définir», a répondu Ségolène Royal, avant de poursuivre : «Et la France, c'est quoi la France ?»

Elle s'est ensuite expliquée sur la comparaison qu'elle semblait établir entre les deux pays : «Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais je dis attention à la visibilité de ce qui se passe dans certains pays.»

«Je pense qu'il y a en effet un certain nombre de problèmes, mais la France n'a



pas un certain nombre de problèmes ? Si l'Algérie était ce que vous dites, vous croyez que le pape serait allé en Algérie ?», a-t-elle insisté, avant de revenir sur la situation en France : «Vous ne croyez pas que c'est barbare ce qu'on voit dans les rues de Paris ?»

Lorsque Benjamin Duhamel lui a rappelé la détention en Algérie du journaliste français Christophe Gleizes, Ségolène Royal n'a pas hésité à évoquer, en retour, l'emprisonnement en France d'un consul algérien. En renvoyant ainsi la France à ses propres pratiques, elle a refusé d'emboîter le pas

aux propos hostiles à l'égard de l'Algérie avancés au cours du débat.

CONTRE LA «CARTE POLÉMIQUE» AVEC L'ALGÉRIE

Ségolène Royal a ensuite plaidé pour une reprise des relations diplomatiques avec Alger, estimant qu'il serait «intelligent» de les rétablir, notamment pour préserver l'accès au gaz algérien.

«Les pays européens, l'Allemagne, l'Australie et l'Italie, viennent de signer un accord sur l'hydrogène vert avec l'Algérie.

Entendons-nous avec nos voisins et avec le continent africain. Tous les pays méditerranéens s'entendent avec l'Algérie sauf la France», a-t-elle fait observer.

L'ancienne ministre a ainsi défendu une démarche pragmatique, dictée selon elle par les impératifs de souveraineté économique. Elle a estimé que les bouleversements géopolitiques imposaient de préserver les accords bilatéraux conclus avec Alger. Ségolène Royal a également déploré la baisse des échanges commerciaux entre l'Algérie et la France, soulignant les répercussions de la dégradation des relations bilatérales sur les entreprises françaises, alors que, selon elle, quelque 300 entreprises françaises sont «en faillite».

La détérioration des échanges commerciaux entre les deux pays a, plus largement, affecté de nombreuses entreprises françaises.

Ségolène Royal, qui s'était rendue en Algérie fin janvier 2026, dénonce régulièrement ce qu'elle qualifie d'«algérophobie» en France. Elle avait notamment rencontré en prison le journaliste français Christophe Gleizes et salué sa «détermination» et sa «sérénité».

Lors de la crise diplomatique de 2025, elle avait également critiqué la politique d'Emmanuel Macron envers Alger, dénonçant une

«diversion» destinée, selon elle, à détourner l'attention des difficultés internes de la France. Elle avait enfin contesté le choix de confier le dossier algérien à Bruno Retailleau, estimant que cette orientation favorisait des «postures destructrices» et appelant à davantage de «sérieux», de «respect» et de «compétence» dans les relations avec l'Algérie..

H. Adryen

ALGÉRIE-VIETNAM

Les ambitions d'une coopération appelée à s'élargir

Le 81e anniversaire de la Fête nationale de la République socialiste du Vietnam a été célébré, dimanche soir, à Alger, en présence du ministre des Moudjahidines et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, représentant le gouvernement algérien. La cérémonie, organisée au siège de l'ambassade du Vietnam, a été marquée par une intervention de l'ambassadeur vietnamien consacrée à la profondeur des liens historiques entre les deux pays et aux perspectives du nouveau partenariat stratégique.

L'ambassadeur a rappelé que l'amitié algéro-vietnamienne s'est construite autour d'une expérience historique commune, notamment les luttes pour l'indépendance, la liberté et la souveraineté nationale. Les relations diplomatiques entre Alger et Hanoï ont été établies le 28 octobre 1962 et se sont progressivement dévelop-

pées dans les domaines politique, économique, commercial, énergétique, agricole et culturel.

Une nouvelle étape a été franchie le 19 novembre 2025 avec l'élévation des relations au niveau de Partenariat stratégique. Qualifiée de «jalon historique», cette évolution traduit, selon le diplomate, le renforcement de la confiance politique et la volonté commune de donner une nouvelle impulsion à la coopération bilatérale. Le nouveau cadre doit notamment permettre de transformer les acquis politiques et les complémentarités économiques en projets concrets. L'économie et le commerce, l'investissement, l'énergie et les hydrocarbures, ainsi que les sciences et technologies, figurent parmi les secteurs appelés à jouer un rôle central. L'objectif est de parvenir à une coopération «plus profonde, plus concrète et plus efficace».

DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES EN HAUSSE

La cérémonie a également été l'occasion de présenter les performances économiques du Vietnam. Selon les données citées par l'ambassadeur, le pays a enregistré une croissance de 8,02% en 2025, portant son PIB à plus de 514 milliards de dollars, tandis que le PIB par habitant a atteint 5.026 dollars. Au premier semestre 2026, la croissance aurait atteint

8,18%, soit son niveau le plus élevé pour cette période depuis 16 ans. L'ambassadeur a également évoqué les politiques visant à faire bénéficier la population des résultats du développement, notamment la mise en place, à partir de 2026, d'examen médicaux périodiques pour les citoyens. Dans l'éducation, des mesures d'exonération et de soutien aux frais de scolarité sont

appliquées depuis l'année scolaire 2025-2026, du préscolaire au secondaire.

L'INNOVATION AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Le Vietnam entend désormais accélérer son développement en misant sur les sciences, les technologies, l'innovation et la transformation numérique. Le XIVe Congrès national du Parti communiste vietnamien a fixé l'objectif d'une croissance moyenne du PIB d'au moins 10% par an entre 2026 et 2030. Hanoï vise également à atteindre, à l'horizon 2030, le niveau d'un pays à revenu intermédiaire supérieur doté d'une industrie moderne, avant de devenir, à l'horizon 2045, une nation développée à revenu élevé.

Sur le plan diplomatique, l'ambassadeur a réaffirmé les principes d'indépendance, d'autonomie, de paix, d'amitié et de coopé-

ration qui guident la politique étrangère vietnamienne. Hanoï entend poursuivre la diversification et la multilatéralisation de ses relations et renforcer sa contribution à la paix et au développement durable. Cette orientation trouve un prolongement dans le partenariat stratégique avec l'Algérie. En clôture de son intervention, l'ambassadeur a exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple algériens pour leur solidarité et leur soutien au Vietnam. Cette première fête nationale célébrée à Alger depuis sa prise de fonctions a ainsi été placée sous le signe de la continuité historique, mais aussi d'une ambition renouvelée : transformer l'amitié entre les deux peuples en une coopération davantage axée sur les projets et les résultats, notamment dans les domaines économique, énergétique, scientifique et technologique.

Assia M.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SOUVERAINETÉ SANITAIRE

Le plan d'action se précise

Au-delà de la dispensation du médicament, la pharmacie est appelée à accompagner les grandes transformations du système de santé et à renforcer sa contribution aux politiques de santé publique.

Souveraineté sanitaire, régulation de la profession, carte sanitaire, numérisation et sécurité médicamenteuse : plusieurs chantiers structurants ont été mis en avant, hier à Alger, par le ministre de la Santé, le professeur Mohamed Seddik Aït Messaoudane, à l'ouverture de la deuxième édition de la Conférence internationale de pharmacie.

Organisée par le Conseil national de déontologie de la profession pharmaceutique (CNOP), sous le thème « Souveraineté nationale, ouverture africaine pour une santé durable », la rencontre, tenue à l'hôtel Sheraton, a réuni le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Wassim Kouidri, des parlementaires, le président de l'Instance africaine des ordres pharmaceutiques, des ambassadeurs et représentants diplomatiques, des représentants des agences onusiennes ainsi que des experts et professionnels de la santé algériens et étrangers.

Dans son allocution, le ministre a placé la souveraineté sanitaire au cœur des enjeux actuels du système de santé. Celle-ci, a-t-il expliqué, ne se résume pas à la capacité de produire localement des médicaments, mais repose également sur la connaissance précise des besoins, leur planification, la diversification des sources d'approvisionnement, le développement des capacités nationales et la garantie de la qualité des produits de santé.

Cette souveraineté implique également que la décision sanitaire soit fondée sur des données fiables et précises. Pour le ministre, l'objectif est de disposer d'un système capable d'anticiper les besoins et de réduire les vulnérabilités susceptibles d'affecter la prise en charge des patients.

L'OUVERTURE AFRICAINE COMME LEVIER

Aït Messaoudane a toutefois insisté sur le fait que la souveraineté sanitaire ne signifie nullement le repli sur soi. Elle doit, au contraire, s'accompagner d'une ouverture active sur l'environnement régional, notamment africain.

Cette ouverture doit se traduire par l'échange d'expertises, le développement des compétences, l'encouragement de la



recherche scientifique et le renforcement de la coopération dans les domaines de la réglementation, du contrôle et de la production pharmaceutique. L'objectif est de contribuer à l'émergence de capacités sanitaires communes à l'échelle du continent, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le ministre a, dans ce contexte, souligné la place croissante de la pharmacie dans le système de santé. Le rôle du pharmacien dépasse désormais la seule dispensation du médicament pour englober la sécurité du patient, le bon usage des produits pharmaceutiques, la qualité, la prévention et la sensibilisation. Sur le plan réglementaire, le ministère de la Santé travaille à l'actualisation du cadre encadrant la profession. Aït Messaoudane a notamment annoncé que le projet de décret exécutif fixant les conditions et modalités de prescription des produits pharmaceutiques avait été approuvé par le Conseil des ministres et se trouvait actuellement dans la phase de finalisation des procédures précédant sa publication au Journal officiel. Le texte doit notamment permettre de disposer d'un cadre plus clair en matière de prescription et de dispensation et de renforcer la rationalisation de l'utilisation du médicament. Autre chantier annoncé : celui des

compléments alimentaires destinés à la médecine humaine. Un projet de décret exécutif fixant leurs caractéristiques techniques, élaboré en coordination avec les secteurs et organismes concernés, a également été approuvé par le Conseil des ministres et se trouve en cours de publication au Journal officiel. Le projet prévoit que la dispensation de ces produits soit exclusivement assurée par le pharmacien. Cette mesure vise, selon le ministre, à garantir un usage approprié, à renforcer la sécurité et la qualité des produits et à limiter les risques liés à leur utilisation anarchique ou excessive.

VERS UNE NOUVELLE CARTE SANITAIRE

Le ministre a également annoncé la mise en place d'une carte sanitaire nationale appelée à être développée et actualisée régulièrement. L'objectif est de mieux adapter l'offre de soins aux besoins réels de la population, de rapprocher les services sanitaires des citoyens et de renforcer l'équité territoriale. Cette carte intégrera notamment le réseau des pharmacies et les laboratoires d'analyses médicales, considérés comme des structures essentielles de proximité. Elle devra également servir d'outil

d'aide à la décision pour une répartition plus équilibrée des équipements médicaux et des ressources humaines en fonction des besoins de chaque région.

Cette approche doit permettre, selon le ministre, de passer à une planification sanitaire davantage fondée sur les données, afin d'anticiper les besoins, d'optimiser l'allocation des ressources et d'améliorer l'efficacité des investissements dans le secteur.

LA NUMÉRISATION ET LA SÉCURITÉ MÉDICAMENTEUSE

Le processus de numérisation du secteur a également été évoqué. Le ministre a fait état de progrès réalisés dans le développement de plateformes nationales destinées à la gestion de plusieurs activités sanitaires aux niveaux central et local.

Parmi les principaux projets figure le dossier médical électronique, réalisé avec des compétences et des moyens algériens, ainsi qu'une plateforme nationale consacrée à la gestion des équipements médicaux, au suivi du parc national et à sa maintenance. La sécurité médicamenteuse demeure, parallèlement, un autre pilier de la souveraineté sanitaire. L'État poursuit ainsi son soutien à l'industrie pharmaceutique nationale, à l'élargissement et à la diversification de la production, à l'encouragement de l'investissement et du transfert technologique ainsi qu'au développement des compétences. L'enjeu est de renforcer la capacité nationale à répondre aux besoins du marché et de réduire les vulnérabilités dans les chaînes d'approvisionnement. En clôture de son intervention, le ministre a estimé que l'avenir de la pharmacie repose sur la capacité à conjuguer science et responsabilité professionnelle, innovation et gouvernance, ainsi que capacités nationales et ouverture internationale.

Il a réaffirmé l'engagement de son département à poursuivre, en coordination avec les instances professionnelles et scientifiques, le développement de la profession et le renforcement de la contribution des pharmaciens à la qualité et à la sécurité de la prise en charge des patients ainsi qu'aux objectifs de santé publique.

R. N.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Recrutement ouvert du 5 au 15 octobre

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, hier, l'ouverture du recrutement d'enseignants par voie de contrat temporaire pour assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les trois cycles d'enseignement, au niveau de plusieurs directions de l'éducation.

Cette opération, ouverte du 5 au 15 octobre 2026, vise à pourvoir les postes budgétaires demeu-

rés vacants dans certaines wilayas en raison de l'absence de candidats résidant dans les territoires concernés. Elle concerne l'année scolaire 2026-2027 et s'inscrit dans le cadre des mesures prises pour garantir la prise en charge pédagogique des élèves.

Selon un communiqué du ministère, ce recrutement est effectué conformément aux dispositions de l'instruction ministériel-

le conjointe n°05 du 24 juillet 2025, fixant les modalités de recrutement des enseignants contractuels dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement relevant du secteur, ainsi que les conditions et modalités de versement de leurs rémunérations. Le ministère précise que les postes concernés sont ceux d'enseignants d'éducation physique et sportive dans les trois cycles d'enseigne-

ment, restés vacants après l'absence de candidatures répondant aux besoins exprimés dans les wilayas concernées. Dans ce contexte, le département de l'Éducation nationale a décidé d'élargir le recrutement à l'ensemble des candidats remplissant les conditions légales et réglementaires requises, indépendamment de leur lieu de résidence. Les titulaires des diplômes et qualifications exigés et souhai-

tant intégrer ce dispositif sont ainsi invités à déposer leurs dossiers auprès des services des directions de l'éducation concernées.

Les candidatures sont ouvertes du 5 au 15 octobre 2026, selon la liste des postes vacants annexée au communiqué. Le dossier comprend notamment une demande manuscrite, une copie du diplôme requis, une attestation relative au service national et un chèque postal barré.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Hattab au Dialogue de Doha 2026

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, participe, depuis hier à Dar es-Salaam (Tanzanie), aux travaux du Dialogue de Doha 2026 sur la mobilité de la main-d'œuvre, organisé à l'invitation du ministère du Travail de l'État du Qatar et de la Commission de l'Union africai-

ne (UA). Cette rencontre de haut niveau réunit les représentants des pays d'origine et de destination de la main-d'œuvre pour renforcer la coopération et promouvoir des voies de mobilité équitables, sûres et durables, garantissant les droits des travailleurs et répondant aux besoins des mar-

chés de l'emploi. Les travaux, qui se poursuivent aujourd'hui, s'inscrivent dans la continuité de la première édition tenue à Doha en mai 2024 et visent à traduire les engagements de la Déclaration de Doha en mécanismes concrets de coopération.

Les discussions portent sur les besoins

des marchés du travail, la mobilité des travailleurs qualifiés, le recrutement équitable et la protection de leurs droits, ainsi que sur la protection sociale, les données et les accords bilatéraux. Hattab participera à une table ronde consacrée à la gouvernance de la mobilité de la main-d'œuvre.

NAPEC 2026

L'Algérie dessine son nouvel horizon énergétique

La sécurité énergétique, la maîtrise des coûts et la réduction des émissions sont désormais des défis interdépendants qui exigent des approches intégrées.

Le coup d'envoi des travaux de la 14e édition du Salon et de la Conférence Afrique et Méditerranée sur l'énergie et l'hydrogène, Napec 2026, a été donné hier au Centre des conférences Mohamed-Ben-Ahmed d'Oran par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab.

Placée sous le slogan «Vers une nouvelle approche du mix énergétique : de la transition énergétique à la diversification énergétique, tout en garantissant la sécurité énergétique, l'accessibilité et la décarbonation», la conférence accueille plus de 450 exposants et 230 intervenants représentant les principaux acteurs des hydrocarbures, des services pétroliers, de l'énergie ainsi que des technologies liées à la transition énergétique.

LE GAZ RESTE INDISPENSABLE

Dans son discours d'ouverture, Mohamed Arkab a souligné que Napec 2026 se tient dans un contexte international marqué par de profondes transformations et une refonte continue des systèmes énergétiques.

Il a ajouté que les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés et les exigences environnementales croissantes confirment que la sécurité énergétique, la maîtrise des coûts et la réduction des émissions sont devenues des défis interdépendants qui nécessitent des approches intégrées.

Selon le ministre d'État, le gaz naturel continuera de jouer un



rôle important dans le mix énergétique, en tant que source de flexibilité énergétique, élément de valorisation industrielle des ressources et combustible essentiel dans un système énergétique plus efficace et plus propre. Il a souligné que les prévisions internationales confirment le maintien de la demande de pétrole et de gaz au cours des prochaines décennies, mettant ainsi en évidence la nécessité de poursuivre les investissements dans ce secteur, parallèlement au développement des énergies propres et des technologies à faibles émissions de carbone. Le ministre a également indiqué que les tendances enregistrées dans l'industrie gazière en 2026 confirment l'importance des contrats à long terme, de l'optimisation numérique, ainsi que de la réduction des émissions de méthane et de la limitation du torchage du gaz.

L'ALGÉRIE POURSUIT SES EFFORTS

Mohamed Arkab a affirmé que l'Algérie continue de valoriser et d'exploiter ses ressources en hydrocarbures de manière responsable et durable. Le pays poursuit ses efforts de développement et de modernisation du secteur des hydrocarbures en intensifiant les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières, ce qui contribue à renforcer sa position de fournisseur d'énergie fiable, à soutenir le financement de l'économie nationale et à favoriser un développement global. L'Algérie entend également consolider son rôle de plateforme énergétique et industrielle reliant l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe, en s'appuyant sur sa situation géographique stratégique, ses infrastructures, ses capacités industrielles et son expérience opérationnelle, ainsi que sur sa volonté de nouer des

partenariats à long terme. Évoquant le projet de gazoduc transsaharien (TSGP), le ministre a indiqué que celui-ci s'inscrit dans la vision de l'Algérie visant à renforcer son rôle de plateforme régionale reliant les ressources africaines aux marchés méditerranéens et européens. Il a estimé que la sécurité énergétique et l'amélioration de la compétitivité sont également liées au développement des infrastructures et au renforcement de la connectivité entre les différents espaces énergétiques.

UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE DU MIX ÉNERGÉTIQUE

Mohamed Arkab a insisté sur l'importance d'adopter une approche équilibrée du mix énergétique, fondée sur l'exploitation et le développement de différentes sources d'énergie afin de répondre à la demande croissante, tout en renforçant l'efficacité énergétique et en réduisant les émissions. Le ministre d'État a expliqué que la compétitivité énergétique est aujourd'hui également liée à la performance carbone. L'Algérie, à travers Sonatrach, accorde ainsi une importance croissante à la réduction des émissions, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la mesure de la performance climatique. Sonatrach vise notamment à éliminer le torchage de gaz de routine d'ici à 2030 et à atteindre, à la même échéance, des niveaux d'émissions de méthane proches de zéro. Il a souligné que les résul-

tats enregistrés reflètent cette tendance, avec une diminution de 25% des volumes de gaz torchés entre 2020 et 2024. Par ailleurs, les projets de récupération du gaz associé ont permis de valoriser plus de un milliard de mètres cubes de gaz.

UN APPEL À DES PARTENARIATS CONCRETS

Depuis la plateforme de Napec 2026, Mohamed Arkab a lancé un appel clair à l'ensemble des acteurs présents, notamment les entreprises nationales et internationales, les institutions financières, les fournisseurs de technologies, les bureaux d'études, les centres de recherche et les start-up. Il a souligné la pleine disponibilité de l'Algérie à collaborer avec ces acteurs autour de projets réalisables et finançables, technologiquement robustes et créateurs d'emplois, de compétences et de valeur ajoutée. Pour le ministre d'État, l'Algeria Bid Round 2026 représente une étape importante pour ouvrir de nouvelles perspectives d'investissement et de partenariat, dans un cadre compétitif, transparent et inscrit dans le long terme. «Euvrons ensemble pour transformer les opportunités offertes par l'Algérie et l'Afrique en projets concrets et pour bâtir un avenir énergétique plus sûr, résilient et durable, au service de nos populations et de nos économies, et qui renforce la coopération entre l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe», a-t-il déclaré.

S. Smati

ENERGIES RENOUVELABLES

Adjal annonce plusieurs nouveaux projets

Présent à Oran à l'occasion de l'ouverture de la 14e édition du Napec 2026, le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a annoncé que l'Algérie se prépare à développer de nouveaux projets dans le domaine des énergies renouvelables. Dans un discours prononcé à cette occasion, Mourad Adjal a confirmé que l'Algérie poursuit la modernisation de son secteur électrique dans le cadre de sa stratégie de diversification du mix énergétique, en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables. Il a souligné les efforts déployés pour accélérer la réalisation des projets

d'énergie solaire photovoltaïque, dont la première phase est en cours de mise en service, avec une capacité totale pouvant atteindre 3 000 mégawatts.

Mourad Adjal a également souligné que l'Algérie œuvre au développement du secteur de l'hydrogène et de ses dérivés. Il a salué les efforts consentis pour développer des marchés rentables et durables pour l'hydrogène vert, mettre en place des cadres financiers et réglementaires appropriés, investir dans l'innovation afin de réduire les coûts de production, ainsi que construire une dynamique industrielle, technologique et scientifique et conclure

des partenariats stratégiques permettant de maîtriser les technologies associées. Dans ce contexte, il a indiqué que l'Algérie travaille au développement d'un projet multilatéral intégré baptisé Alliance Algérie-Europe pour l'hydrogène, visant à développer des capacités de production d'hydrogène vert en Algérie et à contribuer à l'approvisionnement du marché européen dans le cadre de l'initiative du Corridor Sud de l'hydrogène. Parallèlement, le ministre a indiqué que l'Algérie s'attelle à encourager la mise en œuvre de projets industriels pilotes afin de développer progressivement une chaîne de valeur

nationale intégrée, allant de la production d'électricité à partir de sources renouvelables et de la fabrication d'équipements d'électrolyse jusqu'à la production, au transport, au stockage et à l'utilisation de l'hydrogène et de ses dérivés.

Il a, par ailleurs, révélé que l'Algérie entend lancer des études en vue de développer des projets de production d'énergie éolienne et hydroélectrique, ainsi que des études préliminaires pour préparer de futurs projets pilotes dans les domaines de l'énergie géothermique et de la biomasse.

S. S.

ALGERIA BID ROUND 2026

Près de 60 compagnies intéressées

La première journée du Napec 2026 a été mise à profit par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft) pour faire le point sur l'appel d'offres Algeria Bid Round 2026.

Selon les données présentées hier par le président de l'Agence, Abdelkader Cherfaoui, près de 60

compagnies internationales ont manifesté leur intérêt pour les opportunités proposées dans le cadre de cet appel d'offres. Près de la moitié des entreprises ayant manifesté leur intérêt ont déjà commencé à consulter les dossiers d'information technique mis à leur disposition par l'Agence depuis le 1er juin 2026.

Ce vif intérêt a incité Alnaft à prolonger la procédure. Les entreprises auront ainsi accès, jusqu'au 30 novembre, à des plateformes numériques sécurisées leur permettant de consulter les données géologiques, géophysiques et techniques relatives aux différents gisements et zones à explorer. Les offres devront

ensuite être soumises et ouvertes avant le 25 janvier 2027, tandis que les contrats avec les opérateurs retenus devraient être signés d'ici au 31 mars 2027. Le calendrier initial prévoyait le dépôt des offres dès novembre et la conclusion des contrats avant janvier. Les zones concernées couvrent près de 49 000 km²,

principalement dans les bassins sahariens. L'appel d'offres vise à attirer capitaux et technologies pour développer les ressources et pérenniser la production d'hydrocarbures. Alnaft a également consacré deux sessions au potentiel offshore et à l'avenir du secteur gazier.

S. S.

STARTUP

La COSOB lance un nouveau fonds de capital-risque

Ciblant les projets innovants issus notamment de l'écosystème universitaire, ce dispositif ouvre un nouveau levier pour accompagner les entreprises à fort potentiel vers la croissance et le marché financier.

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) franchit une nouvelle étape dans le développement du financement des start-up. Elle a accordé, le 29 septembre 2026, l'agrément au « Fonds universitaire pour l'innovation et les startups », un Fonds de placement collectif à risque (FCPR) doté d'un capital initial de 280,354 millions de dinars. Créé conformément au règlement n°24-02 du 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif en capital-risque (OPCR), ce fonds ciblera les entreprises et projets innovants non cotés issus de l'écosystème universitaire et scientifique, ainsi que les secteurs technologiques à fort potentiel.

Les investissements pourront notamment concerner l'intelligence artificielle et la numérisation, la santé et les biotechnologies, l'agriculture et l'agroalimentaire, l'énergie et l'environnement, l'industrie, les matériaux, la logistique et les services technologiques. L'objectif est de rapprocher davantage la recherche de l'investissement, en accompagnant les projets innovants dans leur phase de croissance et leur passage vers l'industrialisation et l'expansion.



La gestion du fonds sera assurée par la Société d'investissement financier de l'Université d'Alger 3 (SIF-UA3). Selon la COSOB, il s'agit du deuxième fonds agréé dans le cadre de la nouvelle réglementation sur le capital-risque, confirmant l'émergence de nouveaux mécanismes de financement

pour les entreprises à fort potentiel.

UN ACCÈS FACILITÉ À LA BOURSE

Cette dynamique intervient alors que la COSOB a également mis en place le dispositif n°01-2026, destiné à faciliter l'accès au marché financier pour les entreprises inno-

vantes à forte croissance.

Le mécanisme permet notamment d'accorder, sous conditions, la dérogation prévue à l'article 46 du règlement général de la Bourse aux entreprises qui ne disposent pas encore de deux exercices financiers clôturés et certifiés, ainsi qu'aux sociétés bénéficiant du label « Start-up » ou « Scale-up ». L'accès à cette dérogation reste soumis à l'examen de plusieurs critères : maturité de l'activité, viabilité du modèle économique, perspectives de croissance, gouvernance, expérience de l'équipe dirigeante, situation financière, besoins de financement et utilisation prévue des fonds.

La COSOB insiste également sur la transparence et la protection des investisseurs. Les sociétés candidates doivent fournir au marché une information suffisamment complète pour permettre aux investisseurs d'évaluer les perspectives et les risques liés à leur participation.

Avec ces deux leviers — capital-risque et accès progressif à la Bourse — le marché financier algérien cherche ainsi à élargir les sources de financement disponibles pour les start-up et les entreprises innovantes.

S.R

RAFFINAGE EN AFRIQUE

La course aux mégaprojets s'accélère

L'Afrique accélère dans le raffinage. De Lagos à Lamu, en passant par Dakar, Luanda et Hassi Messaoud, plusieurs mégaprojets sont en cours ou à l'étude pour augmenter la production locale de carburants et réduire la dépendance aux importations de produits raffinés.

Le groupe nigérian Dangote se trouve au cœur de cette offensive industrielle. Après sa raffinerie géante de Lagos, dont la capacité nominale atteint actuellement 700.000 barils par jour, le groupe vise une montée à 1,4 million de barils par jour. En parallèle, il prépare une nouvelle raffinerie à Lamu, au Kenya, d'une capacité annoncée de 700.000 barils par

jour. Le projet doit entrer dans sa phase de lancement cette semaine. Cette expansion illustre l'enjeu du financement. Dangote a lancé en septembre une introduction en Bourse de sa raffinerie nigériane afin de mobiliser des ressources pour son extension. Selon Reuters, l'opération pourrait permettre de lever jusqu'à 2,1 milliards de dollars en cas de souscription.

L'ALGÉRIE DANS LA COURSE

L'Algérie avance, elle aussi, sur un projet stratégique. À Hassi Messaoud, Sonatrach réalise une nouvelle raffinerie d'une capacité de 5 millions de tonnes de brut par an. Le projet est confié à une

coentreprise réunissant l'espagnol Técnicas Reunidas et le chinois Sinopec. Les premières unités doivent commencer à entrer en production à partir de la fin 2027.

Le chantier affiche déjà un taux d'avancement global de 23,43 %, selon Sonatrach, qui assure un suivi régulier de sa réalisation. Cette nouvelle capacité doit contribuer à renforcer l'outil national de raffinage et à répondre à la progression de la demande intérieure. Le ministère des Hydrocarbures prévoit, avec les nouvelles raffineries et les projets de modernisation, une augmentation significative des capacités nationales de traite-

ment du brut.

DAKAR, LUANDA ET KAMPALA AVANCENT

Le mouvement dépasse largement l'Afrique de l'Ouest. Au Sénégal, la Société africaine de raffinage travaille sur un projet de seconde raffinerie, tandis que l'Angola poursuit le développement de ses capacités à Cabinda et Lobito. En Ouganda, le projet de raffinerie de Hoima reste conditionné à la finalisation des études, des autorisations et des accords commerciaux. Le pays ambitionne ainsi de transformer davantage localement son pétrole.

Derrière cette multiplication des projets, le même objectif

apparaît : ne plus se limiter à exporter du brut, mais capter davantage de valeur sur place. Raffinage, pétrochimie, carburants et dérivés constituent désormais un axe majeur de la politique industrielle de plusieurs pays africains.

Mais la course est loin d'être gagnée. Le coût colossal des infrastructures, la recherche de financements, les délais de construction et les contraintes techniques peuvent encore modifier les calendriers annoncés. Le défi africain est donc double : construire des capacités de raffinage suffisamment importantes et parvenir à les financer et les exploiter durablement.

L'ÉCONOMISTE, HAMZA BOUGHADI AU SUJET DU PLF 2027

« Le texte vise une croissance moins dépendante des hydrocarbures »

Le projet de loi de finances (PLF) 2027 traduit, selon l'économiste Hamza Boughadi, une volonté de poursuivre les politiques visant à protéger le pouvoir d'achat, soutenir l'investissement et accélérer la diversification de l'économie nationale, tout en maintenant le caractère social de l'État.

Invité hier à la Chaîne 1 de la Radio algérienne, le directeur de l'Institut d'études économiques et de développement des entreprises a estimé que le projet intervient dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes, notamment les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine ainsi que les perturbations affectant les routes maritimes. Ces facteurs pèsent sur les prix du pétrole, le transport, l'assurance maritime et les chaînes d'approvisionnement.

Selon Hamza Boughadi, les augmenta-

tions de salaires et de rémunérations figurent parmi les priorités intégrées aux prévisions budgétaires pour 2027. L'objectif est notamment de soutenir les revenus des fonctionnaires, des retraités et des catégories à faibles revenus.

L'économiste a également souligné qu'aucune nouvelle charge fiscale ne devrait être imposée à la classe moyenne et aux ménages modestes, conformément à l'engagement des autorités de préserver leur pouvoir d'achat.

Il a par ailleurs mis en avant le rôle des mécanismes de soutien de l'État dans l'absorption des effets des crises successives depuis 2020. Ces dispositifs concernent notamment les produits alimentaires, les carburants et les médicaments, ainsi que différentes mesures destinées à contenir la hausse des prix.

ACCÉLÉRATION DE LA NUMÉRISATION

La transformation numérique des administrations constitue également, selon Boughadi, un axe important des réformes engagées. Le croisement des données entre les différentes institutions devrait permettre de mieux identifier les bénéficiaires des dispositifs sociaux, d'évaluer leur coût et de réorienter progressivement les ressources vers des investissements productifs.

La numérisation doit également contribuer à améliorer la transparence des transactions économiques et foncières, à élargir l'assiette fiscale et à lutter contre l'évasion fiscale.

Le projet de loi de finances accorde par ailleurs une importance particulière aux projets structurants dans les domaines des infrastructures, du transport et de la logis-

tique.

Les projets ferroviaires destinés à relier les régions du Grand Sud au réseau national figurent notamment parmi les investissements susceptibles de réduire les coûts de transport, de rapprocher les zones de production des marchés et de favoriser le développement des activités minières, agricoles et industrielles.

Boughadi estime enfin que la diversification hors hydrocarbures doit rester une priorité afin de réduire la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz. Le soutien aux secteurs productifs, l'encouragement de l'investissement et le développement d'activités créatrices de valeur et d'emplois devraient ainsi contribuer à accroître la part des secteurs non pétroliers dans la croissance, les exportations et les recettes nationales.

AFFAIRE DE L'EX-WALI DÉLÉGUÉ DE BIR MOURAD RAÏS

Le pourvoi du parquet bientôt examiné

La Cour suprême devrait examiner, le mois prochain, sauf imprévu, le pourvoi en cassation introduit par le parquet général dans l'affaire de l'ancien wali délégué de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs, Abdelaziz Dliba.

Par Redouane Hannachi

Le représentant du parquet général avait saisi la chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême afin de contester la décision de relaxe dont a bénéficié l'ancien responsable. Cette démarche intervient après la confirmation, par la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, du jugement rendu en première instance par le pôle économique et financier d'Alger. Le prévenu, Dliba Abdelaziz avait été relaxé au bénéfice du doute, le président de la juridiction ayant estimé que les éléments de preuve légaux et matériels versés au dossier ne permettaient pas d'établir les faits qui lui étaient reprochés.

PLUSIEURS CHEFS D'ACCUSATION

L'ancien wali délégué était poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, notamment abus de pouvoir, trafic d'influence, détournement et dilapidation de deniers publics ainsi qu'utilisation de la fonction à des fins personnelles. Arrêté puis présenté devant le parquet du tribunal de Bir Mourad Raïs, le dossier avait été transféré au procureur de la République près le tribunal de Chérag, compte tenu des fonctions exercées par l'intéressé à la tête de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs entre 2021 et le 4 juillet 2023. L'affaire avait ensuite été transférée au tribunal de Médéa. Le procureur de la République avait alors requis l'ouverture d'une information judiciaire. À l'issue de cette procédure, l'ancien responsable avait été placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction de quitter le territoire national et confiscation de son passeport.

DES DÉCLARATIONS À L'ORIGINE DE L'ENQUÊTE

Selon les éléments évoqués dans le dossier, certaines informations ayant servi de base à la procédure avaient été fournies par l'ancien chef de la sûreté de daïra de Bir Mourad Raïs, Ferrah Ali.



Les avocats de l'ancien wali délégué avaient par la suite saisi le procureur général près la cour d'Alger au sujet de faits et de dépassements qu'ils imputaient à l'ancien responsable de la sûreté de daïra. Une instruction judiciaire aurait alors été ordonnée à son encontre. Le mis en cause a, depuis, bénéficié d'une remise en liberté. D'après des membres de la défense, l'ancien chef de sûreté est notamment poursuivi pour enrichissement illicite, abus d'autorité et trafic d'influence. Il lui est également reproché de ne pas avoir exécuté certaines décisions émanant des services de l'urbanisme de la commune de Bordj El Kiffan.

DES PLAINTES RETIRÉES

L'affaire comporte également un volet lié à des plaintes déposées par deux élus des communes de Saoula et

de Gué de Constantine. Ces derniers ont finalement décidé de retirer leurs plaintes visant l'ancien wali délégué devant le juge d'instruction du tribunal de Médéa. Le magistrat instructeur a néanmoins décidé de renvoyer les différentes parties concernées devant le pôle pénal spécialisé du tribunal de Sidi M'Hamed, compétent notamment en matière de lutte contre la corruption et les infractions financières. Tout au long de la procédure et lors de son procès, l'ancien wali délégué a rejeté les accusations portées contre lui. Il a soutenu avoir été victime d'un « coup monté de toutes pièces ». Le prochain examen du pourvoi par la Cour suprême constitue ainsi une nouvelle étape judiciaire dans cette affaire, après les décisions de relaxe rendues en première instance puis confirmées en appel.

R. H.

AFFAIRE ALI AOUN

Le pourvoi du parquet examiné en décembre

Le procureur général près la cour d'appel d'Alger a introduit un pourvoi en cassation contre les dispositions du jugement rendu dans l'affaire impliquant l'ancien ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, son fils et plusieurs autres prévenus. Le recours sera examiné par la Cour suprême au mois de décembre prochain, selon des sources proches du dossier. La présidente de la 10e chambre pénale de la cour d'Alger, Dahmani Naïma, avait récemment rendu son verdict dans cette affaire, à l'issue des délibérations avec ses conseillers. Les décisions prononcées vont de la relaxe à

dix années de prison ferme. Dans le volet lié à l'affaire Imetal, Ali Aoun a été condamné à trois ans de prison, dont deux années ferme, assortis d'une amende d'un million de dinars. Son fils, M. A., a écopé de quatre années de prison ferme et d'une amende de 200 000 dinars. L'homme d'affaires Abdenour A., connu sous le surnom de « Nono Manita », a vu sa condamnation à dix ans de prison ferme confirmée. L'investisseur S. B. a également été condamné à dix années de prison ferme et à une amende d'un million de dinars. Les anciens directeurs généraux de l'entreprise Fondal et du complexe sidérurgique Sider

El Hadjar ont, quant à eux, été condamnés chacun à trois ans de prison ferme et à une amende d'un million de dinars. Deux autres prévenus, dont un opérateur économique et le président d'un club équestre, ont écopé de cinq années de prison ferme, assorties d'une amende d'un million de dinars. La juridiction a, en parallèle, prononcé plusieurs relaxes, notamment en faveur de l'ancien président de la Fédération algérienne de football, Charaf-Eddine Amara, d'un responsable d'une société représentant une marque automobile chinoise et de plusieurs dirigeants d'entreprises pharmaceutiques. La présidente de la

chambre pénale a également ordonné, pour certains prévenus, la levée du contrôle judiciaire ainsi que la restitution de leurs passeports. Outre les peines d'emprisonnement et les amendes, chaque prévenu reconnu coupable a été condamné à verser un million de dinars au Trésor public au titre de la réparation du préjudice subi. Le pourvoi du parquet ouvre désormais une nouvelle étape judiciaire. La Cour suprême devra examiner en décembre les recours introduits contre les dispositions de la décision rendue par la cour d'Alger.

R. H.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

Des audiences criminelles

Les audiences en matière criminelle sont, en principe, publiques. Toutefois, le tribunal peut ordonner le huis clos lorsque la publicité des débats est susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, notamment dans certaines affaires à caractère sexuel ou familial, telles que les attentats à la pudeur, les faits contre nature ou l'inceste. La décision ordonnant le huis clos doit être rendue publiquement. Le président de l'audience peut également interdire l'accès de la salle aux mineurs. Lorsque le huis clos est prononcé, seul le jugement statuant sur le fond de l'affaire doit être rendu en audience publique. Les débats doivent se poursuivre jusqu'à leur terme et jusqu'au prononcé de la décision. Des suspensions restent toutefois possibles lorsque le repos des magistrats, des jurés ou de l'accusé l'exige. Le président du tribunal criminel assure la police de l'audience et dirige les débats. Il dispose de pouvoirs étendus pour garantir le bon déroulement du procès, faire respecter l'autorité de la juridiction et prendre toutes les mesures nécessaires à la manifestation de la vérité. Le président peut notamment ordonner la comparution de témoins, y compris, lorsque cela s'avère nécessaire, avec le concours de la force publique. Les témoins convoqués à l'initiative du président dans le cadre de son pouvoir discrétionnaire ne prêtent pas serment. Leurs déclarations sont recueillies à titre de simples renseignements destinés à éclairer la juridiction. Les magistrats assesseurs et les jurés peuvent poser des questions aux accusés et aux témoins, mais uniquement par l'intermédiaire du président du tribunal criminel. Ils doivent, dans l'exercice de cette prérogative, s'abstenir de manifester une quelconque opinion. L'accusé et son avocat disposent également du droit de poser des questions aux témoins et aux autres parties, afin d'apporter des éclaircissements sur les faits examinés. Le ministère public, représenté par le procureur général, dispose pour sa part d'un large pouvoir d'interrogation. Il peut poser toutes les questions qu'il estime utiles à la manifestation de la vérité et à l'examen du fond de l'affaire. Les interventions du ministère public doivent être actées et examinées par la juridiction lorsqu'elles nécessitent une décision. De leur côté, les accusés et leurs conseils sont tenus de présenter leurs moyens de défense dans les formes prévues par la procédure. L'accusé, la partie civile et leurs avocats peuvent déposer des conclusions devant le tribunal criminel. Celui-ci est alors appelé à statuer sur ces demandes conformément aux règles de procédure applicables. Lorsqu'il s'agit de statuer sur un incident ou une question de procédure ne portant pas directement sur la culpabilité, la juridiction statue sans la participation du jury. Le ministère public, qui est partie au procès pénal, ne participe pas aux délibérations de la juridiction car faisant partie de l'affaire. Les décisions rendues sur les questions incidentes ne doivent pas préjuger de la décision qui sera prise sur le fond. En principe, elles ne peuvent être contestées séparément du jugement définitif, lorsque la loi prévoit que les voies de recours doivent être exercées en même temps que celles dirigées contre la décision sur le fond. Enfin, le tribunal peut, lorsque les circonstances le justifient, joindre l'incident au fond afin de statuer sur l'ensemble des questions dans le cadre du même jugement.

R. H.

TOURISME

Comment l'Algérie veut gagner 4,5 millions de visiteurs grâce au numérique

Les autorités algériennes misent sur la transformation numérique pour accélérer le développement socio-économique au cours des prochaines années...

Cette dynamique touche plusieurs secteurs clés de l'économie, dont le tourisme. L'Algérie prépare le lancement d'une plateforme numérique pour promouvoir la destination touristique nationale et mieux valoriser ses atouts auprès des publics algériens et étrangers. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large des efforts engagés pour développer le secteur touristique, avec à la clé un objectif de 4,5 millions de touristes supplémentaires entre 2025 et 2029. Le projet de plateforme fait l'objet de discussions entre le ministère du Tourisme et de l'Artisanat et la société italienne Ck Cooperation S.r.l. Selon l'APS, une séance de travail technique a déjà réuni des responsables des deux parties le samedi 3 octobre afin d'examiner les atouts touristiques de l'Algérie et les moyens de les promouvoir à travers cet outil numérique. Les autorités algériennes multiplient les initiatives pour intégrer le numérique au développement du tourisme. Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat travaille notamment sur une plateforme de réservation en ligne regroupant les établissements hôteliers publics et privés, afin de faciliter l'accès aux offres d'hébergement. Il avance aussi sur la dématérialisation des procédures concernant les hôtels, les agences de voyages, les artisans et les guides touristiques. Cette transformation porte également sur les outils numériques utilisés par l'administration. En 2026, le ministère a engagé la modernisation de sa plateforme



numérique, avec la migration des sites des directions du tourisme des wilayas et de l'application Algeria Tours, ainsi que l'intégration du numéro d'identification national au portail et au système de suivi des activités touristiques. En parallèle, le patrimoine fait l'objet d'une valorisation numérique avec Discover Algeria, une application lancée en 2025 par le ministère de la Culture et des Arts pour permettre aux utilisateurs d'explorer des sites culturels et archéologiques à travers des contenus numériques et des cartes interactives.

UNE AMBITION ÉCONOMIQUE

L'accélération de la transformation numérique du secteur touristique accompagne une ambition plus large affichée par les autorités algériennes. Le gouvernement vise 8 millions de touristes à l'horizon 2029, contre plus de 3,5 millions en 2025. Dans le même ordre d'idées, l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) estime la demande touristique nationale et étrangère à environ 11 millions de touristes en 2030, puis 14 millions

en 2035. Ces ambitions s'inscrivent dans les perspectives de croissance du secteur des voyages et du tourisme en Algérie. Selon les données du World Travel & Tourism Council (WTTC), la contribution totale de ce secteur au PIB est passée de 5,2 % en 2019 à 5,6 % en 2025, pour atteindre 16 milliards de dollars. Elle devrait progresser à 5,7 % du PIB en 2026, puis à 5,9 % en 2036, soit une contribution de 21 milliards de dollars à cet horizon. Sur la période 2026-2036, le secteur devrait ainsi enregistrer une croissance annuelle moyenne de 2,4 %, contre 2,1 % pour l'économie algérienne. Les dépenses touristiques sont également en croissance. En 2025, les visiteurs internationaux avaient généré 202,6 millions de dollars de dépenses en Algérie, contre 13,1 milliards de dollars pour les touristes domestiques, selon le WTTC. Les deux marchés devraient continuer à progresser au cours des prochaines années : les dépenses internationales sont attendues à 217,1 millions de dollars en 2026 et 279,9 millions en 2036. Sur le marché domestique, elles devraient atteindre 13,4 milliards de dollars en 2026 puis 16,9 milliards en 2036. Cette progression devrait aussi se traduire sur le marché du travail. Le secteur représente 727.100 emplois en 2025, soit 6,1 % de l'emploi total, contre 674 700 en 2019. Le WTTC prévoit 749.700 emplois en 2026 et 900.500 en 2036, soit 150.800 emplois supplémentaires sur la décennie.

Agence Ecofin

VOL DE VÉHICULES

Huit voitures récupérées à Alger

Sept personnes ont été arrêtées, dont certaines recherchées dans le cadre d'affaires criminelles graves. La police d'Alger, représentée par la brigade de lutte contre le vol de véhicules relevant du service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya, a récupéré huit voitures volées et arrêté sept suspects, qui se sont révélés avoir des antécédents judiciaires. L'affaire a nécessité plus de quatre mois d'enquête. Selon un communiqué de la sûreté de la wilaya d'Alger, l'opération a été menée aujourd'hui à la suite de l'exploitation de renseignements faisant état de la présence de personnes suspectées de se livrer au vol de véhicules dans le secteur de compétence des services concernés, ainsi que sur l'ensemble du territoire national. Les services compétents ont alors engagé des investigations sur le terrain, appuyées par l'exploitation de données techniques, qui ont permis d'identifier les sept suspects. Après une coordination directe et permanente avec le procureur de la République, les suspects ont été arrêtés successivement. L'enquête a révélé qu'ils avaient des antécédents judiciaires et que certains faisaient l'objet de mandats d'arrêt dans des affaires similaires ainsi que dans d'autres liées à des homicides volontaires. L'opération a permis de saisir et de récupérer huit véhicules de différents types, ainsi qu'une somme de 2.818.500 DA, des documents et des plaques d'immatriculation falsifiés, des clés contrefaites et du matériel utilisé dans les opérations de vol, en plus d'un appareil de détection des systèmes de géolocalisation. À l'issue des procédures légales, les suspects ont été présentés devant le parquet territorialement compétent près le tribunal de Dar El Beida, conformément au dossier de procédure pénale.

OCTOBRE ROSE

Sensibilisation et prévention à l'Est du pays

Plusieurs wilayas de l'Est du pays ont mené, dimanche, dans le cadre de la célébration d'Octobre Rose (prévention du cancer du sein) des actions de sensibilisation pour promouvoir le dépistage précoce de ce type de cancer, selon des responsables du secteur de la santé dans les wilayas d'Oum El Bouaghi, d'El Tarf et de Sétif. La direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya d'Oum El Bouaghi a lancé un programme prévoyant une série d'activités à travers toutes les structures hospitalières publiques et privées, a indiqué la responsable du service de la prévention, Amira Hakem. Cette responsable a souligné que des journées de sensibilisation sont organisées dans tous ces établissements, donnant lieu à des dépistages pour détecter cette maladie, conformément aux instructions du ministère de tutelle. Elle a ajouté que chaque établissement de santé a élaboré un programme spécifique, en fonction des particularités de chaque région, et défini les jours de dépistage, avant de souligner que des équipes composées de médecins généralistes et spécialistes, de psychologues, de sage-femme et d'infirmiers supervisent cette opé-



ration. Le programme lancé par la DSP de la wilaya d'El Tarf, sous le slogan «Tous unis contre le cancer du sein», comprend, selon le directeur du secteur, Athmane Kerouani, des opérations de dépistage précoce du cancer du sein dans l'ensemble des établissements publics hospitaliers ainsi que les polycliniques des 24 communes de la wilaya. Des journées portes ouvertes pour sensibiliser à la maladie et aux méthodes de prévention, seront également organisées, a-t-il ajouté. Des caravanes médicales, encadrées par des médecins, des infirmiers, des sages-femmes et des psychologues, seront également mises sur pied pour sillonner les régions rurales, en plus de l'organisa-

tion de sorties dans les écoles pour diffuser la culture de la prévention parmi les élèves et le personnel éducatif, en plus d'émissions radiophoniques locales sur le cancer du sein, selon la même source. Il est également prévu des journées de formation au profit des médecins et des sages-femmes, portant sur les méthodes les plus récentes de dépistage précoce afin de renforcer leurs capacités à traiter les cas suspects et à prendre rapidement en charge les patientes. L'établissement hospitalier spécialisé (EHS) de lutte contre les maladies cancéreuses de Sétif a ouvert ses portes aux femmes de tous âges depuis le début du mois en cours pour sensibiliser à la nécessité du dépistage pré-

cocce du cancer du sein, a indiqué la directrice de cette structure, Nadjet Akhnak, qui a souligné, dans une déclaration à l'APS, que l'initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à promouvoir la culture du dépistage précoce du cancer du sein et à fournir des conseils et un soutien médical aux différentes catégories de la société en général et aux femmes en particulier afin de prévenir cette maladie et de la détecter précocement pour augmenter les chances de guérison. L'initiative donnera lieu, selon la même source, à des auscultations médicales au profit des femmes souhaitant bénéficier d'examen gratuits, et à l'enseignement des méthodes d'auto-palpation pour la connaissance de ses seins et le repérage d'une anomalie. Mme Akhnak a également précisé que l'initiative s'adresse aussi aux élites médicales et aux universitaires intéressées par la recherche scientifique et le bénévolat en santé, ce qui pourrait, selon elle, contribuer à sensibiliser à l'importance de la prévention et du dépistage précoce de cette maladie, ainsi qu'à renforcer la participation communautaire en matière de lutte.

« AUBE DU YÉMEN »

Une nouvelle phase militaire contre les Houthis

La nouvelle phase des hostilités intervient après l'échec des efforts de désescalade, sur fond de tensions croissantes autour des principaux axes stratégiques du pays et de la navigation en mer Rouge.

Le président du Conseil présidentiel yéménite, Rachad Al-Alimi, a annoncé hier le lancement de l'opération militaire « Aube du Yémen », destinée, selon les autorités gouvernementales, à reprendre les territoires contrôlés par les Houthis, restaurer les institutions de l'État et avancer vers la capitale, Sanaa. Les forces gouvernementales affirment également avoir repris le contrôle du détroit stratégique de Bab el-Mandeb. Le Yémen entre dans une nouvelle phase de son conflit. Le président du Conseil présidentiel, Rachad Al-Alimi, a annoncé hier le lancement de l'opération militaire baptisée « Aube du Yémen », après avoir déclaré la veille que les efforts de désescalade et les initiatives de paix avaient atteint leurs limites. Dans un message publié sur la plateforme X, le dirigeant yéménite a affirmé que l'opération visait à « restaurer les institutions de l'État », à « libérer la capitale Sanaa » et à mettre fin au contrôle exercé par les Houthis. Il a également appelé les forces gouvernementales à avancer avec le soutien de la population et de leurs alliés.

UNE OFFENSIVE SOUTENUE PAR LA COALITION

Le lancement de cette opération intervient alors que la coalition soutenant le gouvernement yéménite annonce renforcer son appui militaire aux forces engagées sur le terrain. Le porte-paro-

le de la coalition, le général de brigade Turki Al-Maliki, a indiqué que 100 avions de combat avaient participé aux opérations. Il a précisé que la coalition assurait notamment la protection aérienne du détroit de Bab el-Mandeb et poursuivait ses frappes contre des cibles considérées comme militaires. Selon le même responsable, l'appui aérien aux forces yéménites se poursuit « 24 heures sur 24 ».

BAB EL-MANDEB AU CŒUR DES OPÉRATIONS

Les forces armées yéménites ont parallèlement annoncé avoir repris le contrôle du détroit de Bab el-Mandeb, passage maritime stratégique reliant la mer Rouge au golfe d'Aden. Les autorités militaires affirment que les forces des Brigades des Géants et du Bouclier de la patrie ont participé à cette opération. Elles indiquent également que l'aéroport du district de Dhubab se trouve désormais sous le contrôle des forces gouvernementales.

La maîtrise de cette zone revêt une importance stratégique en raison de sa position sur l'une des principales voies maritimes reliant l'océan Indien à la Méditerranée via la mer Rouge et le canal de Suez.

PLUS D'UN MILLIER DE FRAPPES REVENDIQUÉES

Dans un communiqué, le porte-parole des forces armées



yéménites, le colonel Majed Al-Nazili, a affirmé que les forces gouvernementales avaient mené 1 122 opérations de frappes ciblées contre des positions attribuées aux Houthis. Les opérations auraient notamment visé des positions d'artillerie et de lance-roquettes, des fortifications, des lignes d'approvisionnement, des concentrations de combattants ainsi que des centres de commandement et de contrôle. Selon le bilan communiqué par les autorités militaires, 1 747 combattants auraient été mis hors de combat, tandis que 364 véhicules et équipements militaires auraient été détruits ou endommagés.

Ces chiffres constituent toutefois un bilan communiqué par les forces gouvernementales et n'ont pas été vérifiés de manière indépendante.

UNE OFFENSIVE ANNONCÉE VERS SANAA

Les forces gouvernementales affirment désormais avoir engagé une « offensive stratégique » en direction de Sanaa, la capitale yéménite contrôlée par les Houthis.

L'annonce intervient après plusieurs années de conflit marqué par des phases d'affrontements intenses et des tentatives de négociations. Le gouverne-

ment yéménite affirme vouloir rétablir son autorité sur l'ensemble du territoire national. Dans son discours de dimanche, Al-Alimi avait insisté sur le fait que l'opération militaire ne constituait pas, selon lui, une guerre contre les populations vivant dans les zones contrôlées par les Houthis. Il a appelé les civils à se tenir à l'écart des installations militaires, des rassemblements de combattants et des voies d'approvisionnement. Il a également réaffirmé l'engagement des autorités à protéger les civils et les biens et à respecter le droit.

LES COMBATS S'INTENSIFIENT À TAËZ

Le lancement de l'opération intervient également dans un contexte de regain des combats dans le gouvernorat de Taëz, où les forces houthies auraient intensifié leurs attaques dans les zones rurales du sud-ouest. Selon les autorités gouvernementales, l'objectif de ces attaques serait notamment de couper les axes routiers reliant Taëz aux territoires contrôlés par le gouvernement, dont les gouvernorats de Lahj et d'Aden. La situation demeure donc particulièrement volatile. L'ampleur réelle de l'offensive annoncée, sa progression vers Sanaa et l'évolution du contrôle territorial dépendront des développements militaires dans les prochains jours.

R.I/Agences

ESPAGNE

Pedro Sánchez convoque des élections anticipées

Le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez a annoncé hier la convocation d'élections législatives anticipées le 29 novembre prochain, après le rejet par le Parlement de mesures proposées par son gouvernement pour répondre à la crise du logement. Lors d'une déclaration au palais de la Moncloa, le dirigeant socialiste a indiqué vouloir obtenir une majorité parlementaire plus large afin de faire adopter les réformes en attente. Au pouvoir depuis 2018, Sánchez a appelé à « renouveler et élargir le soutien populaire » pour renforcer la majorité progressiste au Parlement. L'annonce intervient après des manifestations organisées samedi à Madrid et dans plusieurs villes espagnoles. Des dizaines de milliers de personnes ont réclamé des logements à des prix abordables. Les mesures rejetées prévoyaient notamment le renouvellement automatique des contrats de location et des restrictions aux expulsions des locataires les plus vulnérables. Ce revers illustre les difficultés du gouvernement de coalition minoritaire à faire adopter ses textes. L'Espagne fonctionne toujours avec le budget national adopté en 2023, dernier budget approuvé par le gouvernement Sánchez. La crise du logement s'est imposée comme l'une des principales préoccupations sociales du pays. La mobilisation s'est notamment intensifiée après l'affaire de Maricarmen Abascal, une locataire âgée contrainte de quitter son logement après une hausse de 275 % de son loyer. Sous la pression de l'opinion publique, un accord lui a finalement permis d'y retourner avec un loyer réduit.

NUCLÉAIRE IRANIEN, SANCTIONS ET DÉTROIT D'ORMUZ Le difficile dialogue entre Washington et Téhéran

Les échanges indirects entre les États-Unis et l'Iran se poursuivent en vue de parvenir à un accord susceptible de mettre fin au conflit, mais les deux parties restent profondément divisées sur les conditions d'une éventuelle désescalade. Le dossier nucléaire demeure au cœur des préoccupations américaines, tandis que Téhéran fait de la réouverture du détroit d'Ormuz et de la levée des sanctions une priorité.

Les discussions indirectes entre Washington et Téhéran se poursuivent dans un contexte marqué par de fortes divergences sur les termes d'un éventuel règlement. Alors que les États-Unis souhaitent inscrire le programme nucléaire iranien au centre des négociations, l'Iran entend pour sa part donner la priorité à la réouverture du détroit d'Ormuz, en contrepartie de la levée du blocus maritime visant ses ports et de l'allègement des sanctions. Cette position s'inscrit dans le

cadre d'un plan en sept jours récemment présenté par Téhéran à Washington. Une proposition rejetée par le président américain Donald Trump.

TÉHÉRAN MAINTIENT SES CONDITIONS

Le président du Parlement iranien, Mohammad-Bagher Ghalibaf, a affirmé que le détroit d'Ormuz ne serait pas rouvert avant la satisfaction des sept conditions iraniennes figurant dans un protocole d'entente conclu en juin.

De son côté, le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Esmail Baghai, a indiqué que la réponse américaine à la proposition de Téhéran demeurerait principalement axée sur la question nucléaire.

Ces déclarations illustrent la persistance d'un désaccord sur l'ordre des priorités. Washington entend obtenir des garanties concernant le programme nucléaire iranien,

tandis que Téhéran conditionne la reprise de la navigation dans le détroit stratégique à des mesures concernant les sanctions et le blocus maritime.

TRUMP ÉVOQUE UN POSSIBLE ASSOUPPLISSEMENT

Le président américain Donald Trump s'est néanmoins déclaré disposé à envisager un allègement des sanctions et la libération d'avoirs iraniens actuellement gelés, à condition que des « progrès tangibles » soient réalisés sur le dossier nucléaire.

Washington conserve toutefois la possibilité de reprendre les frappes, laissant planer une incertitude sur l'évolution de la situation militaire et diplomatique.

Sur le front militaire, le porte-parole de l'armée iranienne, Mohammad Akrami-Nia, a déclaré que l'Iran comptait accroître la portée de ses missiles.

Selon lui, cette décision

serait liée au déploiement de forces américaines à une distance pouvant atteindre 1 000 kilomètres des côtes iraniennes.

Cette déclaration intervient alors que les tensions militaires entre les deux pays restent élevées et que les négociations diplomatiques peinent à déboucher sur un accord.

DÉMISSION DU MINISTRE IRANIEN DU PÉTROLE

Par ailleurs, les médias officiels iraniens ont annoncé la démission du ministre du Pétrole, Mohsen Paknejad.

Hamid Bovard, directeur général de la Compagnie nationale iranienne du pétrole, devrait assurer l'intérim à la tête du ministère.

Ce changement intervient alors que Téhéran fait face à d'importantes pressions économiques et énergétiques, dans un contexte de confrontation persistante avec Washington.

INTERCLUBS CAF

Les règles changent

Le Comité exécutif de l'instance footballistique a adopté le calendrier des compétitions jusqu'en 2030 et validé plusieurs changements majeurs dans les compétitions interclubs, notamment sur l'éligibilité des joueurs, les inscriptions et la gestion disciplinaire.

La Confédération africaine de football rebat les cartes jusqu'en 2030. Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF) a approuvé le calendrier des compétitions pour la période 2026-2030, ainsi que plusieurs amendements aux règlements des compétitions interclubs. Cette décision doit offrir davantage de visibilité aux associations, aux clubs et aux différents acteurs du football africain dans la planification des compétitions. Le Comité exécutif a également arrêté plusieurs rendez-vous majeurs. Les CAF Awards 2026 se tiendront à Lagos, au Nigeria, le 7 décembre 2026, tandis que le Nigeria accueillera l'Assemblée générale ordinaire de la CAF le 21 novembre 2026. La CAF a par ailleurs fait le point sur les préparatifs de sa prochaine Conférence stratégique, prévue du 7 au 9 octobre 2026 à Sal, au Cap-Vert. Plusieurs modifications ont été approuvées concernant les compé-



titions interclubs de la CAF. Désormais, un joueur pourra être inscrit et qualifié pour plus d'un club au cours d'une même saison de compétition interclubs. Le nombre de joueurs inscrits par club est également plafonné à 40 joueurs à tout moment de la saison. Lors de la dernière période d'enregistrement, chaque club pourra remplacer jusqu'à quatre joueurs, à condition que ceux-ci n'aient pas disputé de rencontre de compétition interclubs de la CAF durant la saison. Sur le plan disciplinaire, toutes les affaires seront désormais transmises directement à la Commission de discipline, mettant fin à la responsabilité du Comité interclubs dans ce domaine.

LA LIGUE DES CHAMPIONS FÉMININE EN NOVEMBRE

Le Comité exécutif a également approuvé les dates de la CAF Women's Champions League 2026. La phase finale de la compétition se déroulera du 1er au 15 novembre 2026.

LE SÉNÉGAL ACCUEILLERA LA CAN DE BEACH-SOCCER

Tenant du titre, le Sénégal organisera la CAF Beach Soccer Africa Cup of Nations 2026. La compétition est programmée du 28 novembre au 6 décembre 2026.

LIGUE DES NATIONS UEFA

Le Portugal frappe fort, l'Allemagne cale

Le Portugal poursuit son sans-faute en Ligue des nations. La Seleção a signé dimanche une quatrième victoire consécutive face à la Norvège (2-1), à Porto, validant ainsi son billet pour les quarts de finale. Dans le même temps, l'Allemagne a concédé un nouveau nul contre la Grèce (0-0).

Privé de Cristiano Ronaldo, le Portugal a pourtant été mené après l'ouverture du score de Kristoffer Ajer (36e). João Cancelo a

rapidement égalisé d'une superbe demi-volée (38e), avant que Gonçalo Ramos ne donne la victoire aux Portugais à la 79e minute, sur une remise de João Félix. L'attaquant parisien a inscrit son troisième but en trois titularisations en remplacement de Ronaldo. Avec quatre succès en quatre journées, le Portugal est la première sélection qualifiée pour les quarts de finale. Le Danemark a, de son côté, conforté sa deuxième place en battant le pays de Galles (1-0) grâce à un penalty transformé par Rasmus Højlund. L'attaquant danois a inscrit son troisième but lors de ses quatre dernières sorties en Ligue des nations.

LA MANNSHAFT TOUJOURS DANS LE DOUTE

La Mannschaft n'a pas réussi à se relancer face à la Grèce (0-0). Avec une seule victoire en quatre journées, l'Allemagne reste troisième de son groupe avec cinq points, derrière les Pays-Bas et la Grèce.

Les Néerlandais ont pris la tête grâce à leur succès contre la Serbie (2-1). Teun Koopmeiners a ouvert le score sur coup franc (31e), avant l'égalisation de Mihajlo Cvetkovic de la tête (35e). Entré à la pause, Joshua Zirkzee a finalement offert la victoire aux Oranje à la 72e minute.

PORTUGAL

Jorge Jesus ouvre la porte à Cristiano Ronaldo

Le sélectionneur portugais Jorge Jesus souhaite apaiser les tensions avec Cristiano Ronaldo et n'exclut pas le retour de son capitaine dès la prochaine trêve internationale.

Après le départ de CR7 du rassemblement portugais, mercredi dernier, sur fond de malaise avec son sélectionneur, Jorge Jesus a tendu la main à l'attaquant d'Al-Nassr après la victoire du Portugal contre la Norvège (2-1).

« Tout est encore possible. C'est à lui de décider

de son avenir avant la convocation. S'il joue et qu'il souhaite faire partie de l'équipe nationale, il reviendra quand il le voudra. Pourquoi pas ? Il s'agit d'un malentendu et, à mon avis, c'est facile à régler », a déclaré le technicien en conférence de presse.

Le président de la Fédération portugaise, Pedro Proença, a également relativisé les tensions entre les deux hommes, évoquant une « très forte relation » entre Jorge Jesus et Cristiano Ronaldo. Il a assuré que les

prochains jours seraient consacrés au « calme, au dialogue et à la discussion », avec l'objectif de voir le capitaine retrouver la sélection en novembre.

Selon les médias portugais, une réunion entre Jorge Jesus et l'entourage de Cristiano Ronaldo devrait prochainement avoir lieu afin de désamorcer la situation. Le sélectionneur portugais entend en tout cas convoquer son capitaine pour la prochaine trêve internationale.

AFRIQUE DU SUD – ÉGYPTE

Les Bafana s'imposent au Caire

L'Afrique du Sud a créé la surprise en s'imposant face à l'Égypte (1-0), dimanche soir au Stade international du Caire, en match amical international.

Après une première période équilibrée, conclue sur un score nul et vierge, les Bafana Bafana ont trouvé l'ouverture peu après la reprise. Puso Dithejane a inscrit l'unique but de la rencontre à la 51e minute, offrant une précieuse victoire aux Sud-Africains.

Cette victoire confirme la belle dynamique de l'Afrique du Sud, qui enchaîne un troisième succès consécutif durant cette fenêtre internationale. Les Bafana avaient auparavant dominé la Guinée (2-1) et largement battu l'Érythrée (5-0) dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2027.

De son côté, l'Égypte, privée de Mohamed Salah mais avec Emam Ashour et Omar Marmoush titulaires, voit sa série interrompue. Les Pharaons avaient débuté leur campagne par un nul face à l'Angola (0-0), avant de corriger le Soudan du Sud (5-0).

Une défaite à domicile qui vient rappeler que les hommes de Hosam Hassan devront encore hausser le ton à l'approche des prochaines échéances.

LIVERPOOL

Michaël Kayode, nouvelle cible

Liverpool qui anticiperait en coulisses un prochain départ de Virgil Van Dijk, cherche son successeur. Et c'est du côté de Michaël Kayode que se tournerait actuellement la cellule de recrutement des Reds. Michaël Kayode, un des défenseurs de Premier League les plus convoités

Le latéral droit de Brentford, Michael Kayode, reste l'un des défenseurs les plus suivis sur le marché des transferts européen, grâce à ses performances régulières et à son ascension au sein de l'équipe nationale italienne. Il est désormais dans le viseur de Liverpool qui prévoit une refonte de sa défense après le départ d'Ibrahima Konaté et celui très probable de Virgil Van Dijk. Outre le centre de la défense, les côtés sont également concernés par cette reconstruction.

Selon des sources proches de CaughtOffside, Liverpool a placé Kayode en tête de sa liste de joueurs à suivre, le club cherchant à renforcer sa rotation au poste d'arrière droit. Arsenal, Tottenham et Newcastle United s'intéressent également à lui afin d'apporter de la vitesse et de l'athlétisme à leur défense. De leur côté, la Juventus et d'autres clubs de Serie A suivent de près sa progression, compte tenu de son passage dans les équipes de jeunes de la Juventus et de la Fiorentina, et espèrent le faire revenir en Italie.

CHELSEA
Xabi Alonso donne son accord
Fermin Lopez

Selon des informations d'El Nacional en Espagne, Chelsea va tout faire dans les prochains mois pour recruter Fermin Lopez. Xabi Alonso, le manager du club londonien, apprécie grandement le profil du jeune joueur catalan et aimerait travailler avec lui dans un avenir proche. Des sources anglaises évoquent une offre qui pourrait dépasser les 120 millions d'euros. Le problème ? Barcelone ne souhaite pas le laisser partir.

Comme l'explique le journal espagnol, l'intérêt pour Fermín n'est pas nouveau, mais il serait désormais prêt à passer à l'étape supérieure, car il estime que Fermín possède le profil idéal pour dynamiser l'équipe et marquer des buts depuis le milieu de terrain. Le prix, cependant, ne sera pas modique : des sources proches du FC Barcelone évoquent des sommes dépassant les 120 millions d'euros.

ALGÉRIE-NIGER (18H) AU STADE HOCINE AIT-AHMED DE TIZI-OUZOU

Hemdani teste ses nouvelles cartes

À Tizi Ouzou, le sélectionneur des Verts ne cherche pas seulement la victoire : il veut des réponses

L'Algérie retrouve le Niger, ce mardi à 18h00 au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi Ouzou, pour un match amical qui devrait permettre à Brahim Hemdani de procéder à plusieurs changements et d'élargir son champ d'observation. Après un début de qualifications pour la CAN-2027 marqué par une victoire contre la Zambie (3-1) et un nul face au Burundi (2-2), le sélectionneur entend profiter de ce rendez-vous pour tester de nouvelles solutions. Selon la « Multimedia de la Radio algérienne », quatre joueurs pourraient notamment bénéficier d'un temps de jeu important, voire connaître leur première apparition sous le maillot de la sélection A.

RAMDANE ATTENDU DANS LES BUTS

Dans les cages, Abdelatif Ramdane pourrait être titularisé pour la première fois avec les A. Le gardien du Mouloudia d'Alger devrait ainsi profiter de ce test pour montrer qu'il peut prétendre à une place dans la hiérarchie, alors que Faisal Malvin Mastil n'a pas totalement convaincu lors des deux premières journées des éliminatoires.

BOURBÂA, UNE CARTE À DÉCOUVRIR

Au milieu de terrain, Adel Bour-



bâa fait partie des joueurs particulièrement attendus. Âgé de 21 ans et évoluant au Mans FC, le jeune milieu s'est distingué en début de saison avec trois buts et deux passes décisives en championnat de France.

Ancien international olympique algérien, Bourbâa avait également porté le brassard de capitaine sous la direction de Rafik Saïfi. Le match face au Niger pourrait lui offrir une première occasion de s'exprimer avec les Verts.

ABDELLI DE RETOUR, AOUCICHICHE ET KEBBAL EN EMBUSCADE

Hemdani devrait également profiter de cette rencontre pour relancer certains éléments. Himad Abdel-

li, de retour de blessure, a repris l'entraînement collectif et pourrait être utilisé face au Niger.

Adil Aouchiche et Ilan Kebbal, auteurs de prestations intéressantes, sont également annoncés avec un temps de jeu plus conséquent. Le sélectionneur devrait ainsi poursuivre son évaluation des solutions disponibles avant la reprise des éliminatoires en novembre.

En défense centrale, Ahmed Touba et Zinedine Belaïd sont également pressentis pour débiter ou bénéficier d'un temps de jeu conséquent.

CHIAKHA ET BAKRAR SOUS SURVEILLANCE

L'autre interrogation concerne le

secteur offensif. Chiakha et Bakrar devraient avoir l'occasion de marquer des points dans la concurrence pour les postes d'attaque. Avec ce match amical, chaque minute disputée peut peser dans les choix à venir de Hemdani.

Face au Niger, l'enjeu dépasse donc largement le résultat. Pour plusieurs joueurs, cette rencontre constitue une véritable audition avant les prochaines échéances officielles.

UNE DERNIÈRE RÉPÉTITION AVANT LE TOGO

Les Verts ont effectué lundi leur dernière séance d'entraînement au Centre technique national de Sidi Moussa avant de prendre la direction de Tizi Ouzou. La séance de dimanche avait été essentiellement consacrée au travail tactique et aux principes de jeu collectif.

L'Algérie occupe la tête de son groupe de qualification pour la CAN-2027 avec quatre points, après son succès contre la Zambie et son nul face au Burundi. Les Verts retrouveront les éliminatoires en novembre avec une double confrontation contre le Togo, les 13 et 17 novembre. Le rendez-vous de Tizi Ouzou n'attribuera donc aucun point. Mais il pourrait redistribuer certaines cartes. À Tizi Ouzou, Hemdani ne cherche pas seulement une victoire : il veut des réponses.

GRAND PRIX D'ALGER : le peloton entre en action

Le 19e Grand Prix international cycliste de la ville d'Alger est entrée, hier, dans le vif du sujet avec une première étape de 115,12 km entre Rouiba et Zemmouri, avant un retour à Rouiba. Après la Classique Djamaa El Djazair disputée samedi, le peloton attaque ce lundi la première des trois étapes du Grand Prix d'Alger, inscrit au calendrier de l'UCI Africa Tour (2.2). La deuxième étape, prévue aujourd'hui, reliera Bab El Oued à Zéralda sur 134,52 km, via Tipasa. La troisième se déroulera mercredi sur un circuit fermé à Sidi Abdallah. L'édition 2026 réunit 20 formations issues de 15 pays, dont les sélections d'Oman, de Tunisie, du Cameroun, du Bénin, de l'Éthiopie, du Mali et d'Arabie saoudite, ainsi que plusieurs équipes européennes et algériennes. Le programme s'achèvera le 9 octobre avec la Classique de la capitale, disputée sur un circuit urbain au cœur d'Alger.

QUALIFICATIONS CAN U23

L'Algérie et l'Afrique du Sud se neutralisent

La sélection algérienne de football des moins de 23 ans (U23), s'est neutralisée avec son homologue sud-africaine 1-1 (mi-temps : 1-1), en match amical disputé dimanche à Bloemfontein, dans le cadre des préparatifs en prévision du deuxième tour préliminaire des qualifications de la

CAN-2027 de la catégorie, prévu en novembre prochain.

Les Sud-Africains ont ouvert le score sur un but marqué contre son camp par Faïz Belgourai (33'), avant que le sociétaire du MC Alger, Ben Ahmed Kohili n'égalise deux minutes plus tard (35').

Lors de la première opposition, disputée jeudi au même stade, l'Afrique du Sud s'est imposée (3-1). Les Algériens ont ouvert la marque grâce à Yanis Senhadji (44'), avant que les Sud-Africains ne réagissent en seconde période par Quwan Plaatjies (48'), Nhlanhla Gasa (53') et Faiz

Abrahams (72').

Pour cette double confrontation, le sélectionneur national, Rafik Saïfi, a fait appel à 24 joueurs.

Avant de rallier l'Afrique du Sud, la sélection algérienne avait bouclé la semaine dernière son premier stage entamé à Alger le

21 septembre, dans le cadre de son programme de préparation en prévision des futures échéances.

L'Algérie sera opposée, lors du deuxième tour des qualifications de la CAN-2027, au vainqueur de la double confrontation entre le Malawi et Eswatini.

KARATÉ 1 SERIES A

Saadi Mohamed Anis en argent

L'Algérien Saadi Mohamed Anis a décroché la médaille d'argent dans la catégorie des moins de 60 kg (kumite), dimanche à Salzbourg, en Autriche, à l'occasion du tournoi Karaté 1 Series A. Après un parcours marqué par plusieurs victoires, le jeune karatéka s'est hissé en finale, où il s'est incliné de justesse face au Français Samy Tas (4-3). Cette performance permet à Saadi Mohamed Anis de récolter de précieux points au classement mondial de la WKF, avec l'objectif d'intégrer le circuit de la Premier League.

CAN U20

Victoire impérative pour les Verts



compte 6 points et peut se contenter d'un match nul pour valider sa qualification.

De son côté, le Maroc, leader avec 7 points, a déjà assuré sa place. L'Algérie devra donc prendre

tous les risques nécessaires pour aller chercher les trois points. La Tunisie, avec 3 points, reste également en embuscade, tandis que la Libye ferme la marche avec une unité.

UN MATCH À QUITTE OU DOUBLE

Sous la conduite de Hocine El Orfi, les jeunes Verts devront afficher davantage de maîtrise, d'efficacité et de caractère pour faire tomber une sélection égyptienne qui part avec un avantage comptable.

L'équation est simple : l'Algérie doit gagner.

Un succès lui permettrait de dépasser l'Égypte et de conserver ses chances de qualification parmi les deux premières équipes du tournoi UNAF.

À Ismaïlia, les U20 algériens joueront donc bien plus qu'un simple match : leur qualification pour la CAN 2027 est en jeu.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

- Horizontalement**
1- Plan géographique .
2- Filet pour la pêche à la crevette - Cité antique.
3- Bugle - Prêtres celtés. 4- Elle est mauvaise quand on médit - Règle. 5- Sorte de gouffre - Connu. 6- Demi-grand-père - Légumineuses.
7- Rassasiée. 8- N'est pas partisan du passé et des traditions. 9- Nabot - Mis au courant.
10- Ville de Danemark - Queue de souris.
- Verticalement**
1- Concerne l'Asie 2- Nettoyage - Callosité. 3- Sans effet quand il ne l'est pas - Souverains. 4- Bienvenu - Enfer biblique.
5- Non Convenable - Volcan des Philippines.
6- Fromage suisse - On y récolte du miel.
7- Rivière de France - Firmament.
8- Chiffre - Rivière suisse. 9- Dont on a retiré les os. 10- Avenue - Vieille note - Rangement.
11- Ecossais - Transpirations abondantes.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Pragmatic

Praguematque

Pragmatique

Pragumatik

Diplomatic

Diplomatique

Diplaumatique

aDiplomatik

Exceptionnelle

Exceptionnelle

Exceptionnele

Exeptionnelle

Naustalgique

Nostalgik

Nostalegique

Nostalgique

Les mots fléchés

RICHESSE	DU CIEL	JUPON	DIVERGENCE	DÉTIENS MOUCHE QUI PIQUE	DÉTIENNENT DÉCHARNÉES	IMPRESSION
DÉBARRAS	VIEUX HEBDO	LIQUIDE	ÇA COULE DE BAS			
AMUSERA					PETITE SOCIÉTÉ DÉMENTIT	
NOTE						
DÉTÉRIORER ARMES À FLÈCHES	PUBLICATIONS STATUE		ABJURÉES PARFOIS DE DÉPART			ÉMISSION VOLCANIQUE
		COTISATION PRODUCTION DE VER		POSSÉDERA OPÉRATIONS DE VOTE		
TYPE POPULAIRE GAZON		BIÈRES ANGLAISE AVANT LES AUTRES			CONNUIT ROUE DE POULIE	
				ENDUIT MURAL SE FERME ET S'OUVRE		
APPROUVE TROUÉE PAR DES BÊTES			SANS TARDER RÉGION DE FRANCE			
			RÉSERVA SA PLACE ÉCLAT DE RIRE		DANS LE COUP LARGES PÂTES	
APPRISE PRÉSENTE LES PLATS		CULOTTE COURTE COURTAUDES			LIGUE OUVRIÈRE MIS EN TERRE	PARTIES D'ÉCURIE
			TRAVAILLEURS MANUELS PIÈCE DE CHARRUE			
ÉTENDUES D'EAU SALÉE PETIT CUBE			BRIDES ENLÈVEMENTS			DISGRACIEUSE
	VENTILA TEL L'AIR À LA MER			FAMILLE NOMBREUSE SÉLÉNIUM		
HABILLAIS FAMILIÈREMENT AUSSI				PAREIL LE PAYS DE BUSH		
		BANDAGE D'UNE ROUE GARDÉ SECRET			IL ARROSE L'ÉGYPTE COUTUMES	
HOMME TRÈS RICHE	SOMME DUE			PAYS SCANDINAVE		
				TAMISÉS		

BIFFE-TOUT

EN 10 LETTRES :
Faute sans gravité

ALTIER

AVISER

BOOMERANG

BOTTIER

CINTRE

CITRONNADE

CLAIRSEMÉE

CORROMPU

DÉMAGOGUE

DÉPRESSIF

DOUANIER

EFFICACE

EMOTIF

ETIQUE

FÉCULENT

FICELER

FILAMENT

GARGOUILLE

GRADUATION

IMITATRICE

INAPTITUDE

INCONGRU

ISOLOIR

JOUFFLU

LIMPIDE

LUNATIQUE

MAISON

MOLLUSQUE

MUSCLER

NATION

NERVEUX

NORDIQUE

NORVÉGIEN

OURSE

PANTALON

PIVOTANT

POUDRER

QUICONQUE

RÉDACTI

ROCHER

SCEPTIQUE

SOUPER

SOUPLE

SPIRITISME

SUPERFLU

TIERCÉ

TOLÉRER

TRESSE

TURBAN

VAPEUR

VAPOREUX

VASQUE

E	E	M	E	S	R	I	A	L	C	E	C	I	R	T	A	T	I	M	I
S	M	O	L	L	U	S	Q	U	E	E	U	G	O	G	A	M	E	D	B
C	V	F	P	P	O	V	C	G	P	E	E	E	T	E	I	E	P	C	O
E	A	C	I	U	O	I	A	A	A	M	F	R	M	S	S	I	C	O	O
P	P	B	P	L	N	U	N	S	S	R	E	F	O	O	V	R	R	R	M
T	O	E	O	T	A	T	D	I	Q	S	G	L	I	O	T	E	U	R	E
I	R	S	R	T	A	M	T	R	S	U	O	O	T	C	L	I	V	O	R
Q	E	E	O	L	T	I	E	E	E	I	E	A	U	E	A	A	F	M	A
U	U	N	O	U	R	I	E	N	R	R	N	E	C	I	P	C	A	P	N
E	X	N	O	I	P	C	E	E	T	T	R	I	U	E	L	N	E	U	G
D	U	D	P	I	R	L	D	R	T	D	F	E	U	Q	O	L	E	U	N
E	R	S	O	E	T	I	E	N	R	U	X	R	R	I	I	U	E	L	E
P	G	M	I	U	P	A	E	R	L	E	N	U	T	E	Q	T	R	F	I
R	N	T	A	M	A	L	U	F	E	A	L	C	E	I	L	E	E	R	G
E	O	A	I	I	U	N	F	D	B	H	A	C	D	V	I	O	E	E	E
S	C	L	T	C	S	U	I	R	A	D	C	R	S	T	R	S	T	P	V
S	N	I	E	I	O	O	U	E	E	R	O	O	L	U	I	E	L	U	R
I	I	F	L	J	O	T	N	R	R	N	G	A	R	V	M	E	N	S	O
F	Q	U	I	C	O	N	Q	U	E	L	U	N	A	T	I	Q	U	E	N
C	I	T	R	O	N	N	A	D	E	I	N	A	P	T	I	T	U	D	E

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÈCHES

HORIZONTALEMENT
ROTIRA - COPER - URBAINS - CURE - ALOI - AEROBIC - EU - EVITER - TU - AVEC - INANIME - ARNONE - ECART - OR - IRA - OC - SE - AINES - HAI - DEMANGEAISONS - MIT - REUNI - ST - SENTIE - PUREE - NERF - LESER - ETNA - CERISIER - TYP A - ET - GLU - RE - ARES - EVEIL - CANINES - AERE - CUITE - LAISSEE.

VERTICALEMENT
BOULEVERSEMENT - ECU - TROUER - EMINENT - AI - BIBI - CRI - ATTRAYANT - RASE - ORAN - IF - PRIE - RAI - VINAIGRE - CAEN - NAIN - NEE - LE - SEL - PESETA - BEAUPERE - SA - RENE - SINUSITE - COSECICO - SIRES - VAS - PUB - MACHO - ERIGÉES - MERITER - ANSE - ELIRE - RECU - TWIST - BRULEE.

MOTS CROISÉS
HORIZONTALEMENT
1- CREPUSCULE. 2- OUVERTURES. 3- USER - ALEAS. 4- RE - TERME. 5- TETER - CI. 6- ASSENER. 7- EPI - EREVAN. 8- TREPAS - INO. 9- UI - OUEST. 10- EXIT - SIEUR.

VERTICALEMENT
1- COURTRETUE. 2- RUSEE - PRIX. 3- EVE - TAIE. 4- PERTES - POT. 5- UR - ERSEAU. 6- STAR - ERSER. 7- CULMINE - SI. 8- UREE - EVITE. 9- LEA - CRAN. 10- ESSAI - NOIR.

4x4

Foulard - Dédommagement Gamelle - Télépathie

BIFFE-TOUT : SORTILÈGE



Forte affluence aux concours de cosplay et aux espaces de jeux vidéo

L'avant-dernier jour de la 18e édition du Festival international de la bande dessinée d'Alger (FIBDA), organisé par le ministère de la Culture et des Arts à l'esplanade de l'Office Riadh El Feth dans la capitale, a connu une forte affluence d'enfants et de jeunes passionnés du neuvième art, attirés par les différentes expositions artistiques, les ateliers pédagogiques, les espaces de loisirs et les concours de costumes connus sous le nom de «cosplay».

Les différents stands de cette manifestation internationale, placée sous le slogan « Le roman graphique... au carrefour du mot et de l'image », ont enregistré, dimanche, une importante affluence d'enfants et de jeunes venus découvrir les dernières publications de bande dessinée, notamment les mangas japonais, mais aussi profiter des différentes activités organisées en marge du festival, avec la participation de créateurs venus de plusieurs pays, dont l'Égypte, le Japon, la République démocratique du Congo, la Tunisie, les États-Unis et l'Italie. Dans ce cadre, les concours et démonstrations de déguisement connus sous le nom de « cosplay », mettant en scène des personnages de fiction et de l'animation, se sont poursuivis. Ces prestations, destinées à différentes catégories d'âge, des enfants aux adultes, ont suscité un vif enthousiasme auprès des jeunes et des enfants accompagnés de leurs parents. La manifestation, dont les activités ont débuté jeudi dernier, a également constitué une occasion d'acquérir différents costumes, chapeaux, masques, armes en plastique et figurines représentant des héros de la bande dessinée et du manga, ainsi que divers outils utilisés pour le dessin et la mise en couleur. Certains visiteurs ont également participé à des ateliers de dessin pour apprendre les notions de base de la réalisation d'une bande dessinée. Les espaces consacrés aux jeux vidéo numériques ont, de leur côté, particulièrement retenu l'attention du public, de même que les expositions de bandes dessinées installées dans les différents stands du festival, avec la participation de talents locaux et internationaux. D'autres espaces étaient également consacrés au dessin, au coloriage et à la lecture de bandes dessinées pour enfants.

MANGA JAPONAIS ET AUTRES...

Par ailleurs, l'espace consacré aux travaux manuels et à l'atelier de fabrication de masques, aménagé avec soin et mettant en avant des masques de super-héros et de célèbres personnages de dessins animés, a attiré un grand nombre d'enfants, fascinés par les différentes étapes du dessin et les couleurs.



Le public a également été attiré par la fresque participative, une grande œuvre sur laquelle chaque visiteur pouvait dessiner et laisser sa signature en souvenir, dans le cadre d'une réalisation collective illustrant l'attachement des visiteurs à l'art de la bande dessinée et au manga japonais. L'exposition artistique du pavillon central a également connu une affluence remarquable, avec la présentation d'œuvres et d'expériences artistiques de créateurs algériens et internationaux, à l'instar de Youcef Abbas Kebir d'Algérie, Chi Kotsuwada du Japon, Mohamed El Saht d'Égypte, Nada Dakdouk de Tunisie et Ricardo Nicolai d'Italie. Dans le cadre du programme des

conférences, deux interventions ont été présentées dimanche. La première, intitulée « Le manga japonais comme parcours de formation », a été animée par Yoshinori Natsumi, tandis que la seconde portait sur « Le roman graphique en République démocratique du Congo » et a été présentée par Nsengi Zambiza Jeremie. À ce propos, le commissaire du festival, Salim Brahimi, a indiqué qu'«une forte affluence a été enregistrée dès le premier jour du festival dans les différentes expositions artistiques et les ateliers, particulièrement durant le week-end dernier, ce qui témoigne de l'engouement des enfants et des jeunes Algériens pour le manga et la bande des-



sinée». La 18e édition du Festival international de la bande dessinée d'Alger (FIBDA 2026) a pris fin hier, avec la remise des prix des différents concours.

À LA DÉCOUVERTE DE LA BD CONGOLAISE

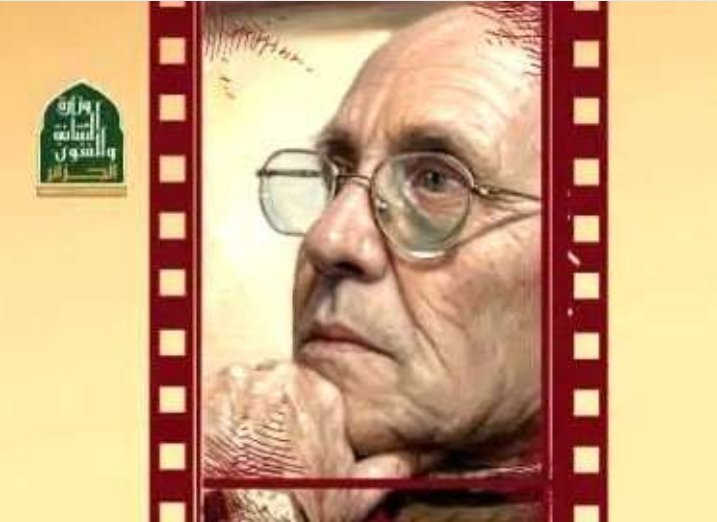
Une rencontre sur la bande dessinée en République démocratique du Congo, a été animée dimanche à Alger par le bédéiste congolais Jérémie Nsingi qui a partagé son expérience et donné un aperçu historique sur la BD dans son pays. S'exprimant lors d'une rencontre intitulée «Le roman graphique en République démocratique du Congo», dans le cadre du 18e Festival international de la bande dessinée d'Alger (Fibda, 1-5 octobre), l'auteur Jérémie Nsingi a indiqué que la bande dessinée congolaise remonte à «près d'un siècle d'existence». Revenant sur les évolutions chronologiques de la bande dessinée congolaise, l'auteur a estimé que son pays a constitué un «terreau de création fertile pour les pays voisins». Evoquant les thématiques explorées, il a précisé que les récits des BD puisent dans la réalité sociale congolaise et s'intéresse aux sujets à caractère religieux. Cependant, l'auteur soutient que la vente des publications de BD est «limitée» à cause, dit-il, de «la baisse du pouvoir d'achat, le manque d'éditeurs spécialisés et la fermeture des librairies», obligeant ainsi, selon lui, les éditeurs à s'orienter vers l'autoédition et, pour d'autres, à publier à l'étranger. Revenant sur son parcours et expérience individuelle dans la bande dessinée, Jérémie Nsingi reconnaît «l'influence de plusieurs pionniers de la bande dessinée congolaise» comme Barly Baruti et Bernard Mayo, admettant avoir «bâti sa propre identité artistique avec des personnages plus réalistes» en s'éloignant volontairement de ses modèles. Auteur et illustrateur de plusieurs bandes dessinées autoéditées, Jérémie Nsingi s'est associé également à des recueils de BD collectifs, permettant à des jeunes bédéistes de publier leurs premiers travaux. Le 18e Fibda s'est poursuivi hier, sous le slogan, «Le roman graphique, carrefour du dessin et du verbe», avec la participation de bédéistes et créateurs de 13 pays.

Synthèse R. C.

CINÉASTE ET RÉALISATEUR DE TÉLÉVISION

Alger rend hommage à Abdelghani Mehdaoui

Une rencontre en hommage au défunt cinéaste et réalisateur de télévision, Abdelghani Mehdaoui, a été organisée samedi dernier à Alger, avec la présentation d'une biographie de Radia Boutouil retraçant son riche parcours artistique. Organisée à Villa «Dar Abdeltif» par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), la rencontre a été une occasion pour retracer le parcours de ce cinéaste pionnier et réalisateur de télévision, disparu en mars dernier. L'auteur de la biographie «Abdelghani Mehdaoui, une histoire, une culture», édité par l'Entreprise nationale



des arts graphiques (Enag), avec le soutien du ministère des Arts et de la Culture, a souligné que cette publication vise à «transmettre et faire découvrir le parcours artistique» de Abdelghani Mehdaoui. L'ouvrage, a-t-elle dit, est «un hommage posthume à une figure majeure de la culture en Algérie, qui a marqué de son empreinte, près de six décennies, la télévision et le cinéma algériens». Scindé en plusieurs parties, cet ouvrage de 120 pages inclut des repères biographiques et témoignages, notamment des comédiens Madani Namoun, Hichem Mes-

bah et Ahmed Kadri dit «Krikèche», des poèmes ainsi qu'un recueil de photographies du regretté réalisateur. Né en 1942 à Bologhine (Alger), Abdelghani Mehdaoui a réalisé plusieurs films notamment «Meurtre pour héritage» (1963), son premier court métrage de fiction produit par la Télévision algérienne, «Médecin de village» (1975) avec la participation de Athmane Ariouet et «Lektouta» (Les chats, 1979), mettant en scène l'Inspecteur Tahar. Il décède le 6 mars dernier après une riche carrière au service du cinéma et de la télévision.

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL DE TRAFIC DE COCAÏNE EN ESPAGNE

DUBAÏ CONNEXION

Un vaste réseau international de trafic de cocaïne et de blanchiment d'argent a été démantelé en Espagne avec des ramifications jusqu'à Dubaï. L'opération remet en lumière le rôle attribué à la place émiratie dans les circuits financiers utilisés par certaines organisations criminelles internationales.

La police et la Garde civile espagnoles, en coordination avec Europol et plusieurs services de sécurité étrangers, ont démantelé un réseau international spécialisé dans l'acheminement de cocaïne vers l'Europe et le blanchiment des revenus générés par ce trafic. Au cœur du dispositif financier identifié par les enquêteurs figurent notamment Dubaï, la République dominicaine et plusieurs régions espagnoles, dont Madrid, Marbella et Ibiza. L'enquête, ouverte en septembre 2023 à la suite de communications détectées sur des plateformes cryptées, a permis de remonter jusqu'à une organisation qui acheminait la cocaïne depuis la Colombie et le Panama à bord de conteneurs maritimes. Les stupéfiants étaient dissimulés dans des cargaisons légales avant d'être introduits sur le marché européen. Mais au-delà du trafic de drogue, les investigations ont surtout mis au jour une véritable architecture financière destinée à recycler les bénéfices criminels. Les fonds étaient réinvestis dans des sociétés, des activités commerciales et des biens immobiliers, avec des ramifications internationales, notamment à Dubaï.

LES EMIRATS DUBAÏ
AU CŒUR DES SOUPÇONS

La place émiratie apparaît ainsi comme l'un des points de chute des capitaux issus du réseau. Selon les enquêteurs cités par les



médias espagnols, des sociétés-écrans auraient été utilisées pour masquer l'origine des fonds, organiser leur circulation et faciliter leur réintégration dans l'économie légale. Cette affaire intervient quelques semaines après une autre opération de la police espagnole visant un réseau de blanchiment présenté comme lié à une structure surnommée la «Banque de Dubaï», accusée de fournir des services financiers à plusieurs trafiquants de cocaïne opérant en Europe. Vingt et une personnes avaient alors été arrêtées dans plusieurs pays et des avoirs estimés à 20 millions d'euros avaient été identifiés. Ces opérations successives replacent ainsi Dubaï au centre des interrogations sur les circuits

internationaux de blanchiment de capitaux criminels. Elles interviennent également dans un contexte où les autorités et organismes internationaux ont régulièrement renforcé leur attention sur les risques liés à l'utilisation de sociétés, de biens immobiliers et de structures financières implantées aux Émirats arabes unis pour dissimuler des avoirs d'origine douteuse.

UN PATRIMOINE
CRIMINEL CONSIDÉRABLE

L'opération menée en Espagne et en République dominicaine a conduit à 27 arrestations, dont 26 en Espagne, ainsi qu'à 38 perquisitions. Les investigations ont également

été établis des liens avec quatre saisies de cocaïne réalisées au Panama, pour un total supérieur à 1,5 tonne. Les enquêteurs ont procédé à la saisie de 40 véhicules de luxe, deux bateaux et six armes à feu, dont une arme militaire, ainsi que plus de 800 cartouches. Plus de 270 000 euros en liquide ont également été découverts. Le volet financier est encore plus significatif. Les autorités ont gelé plus de 1,3 million de dollars en cryptomonnaie USDT et identifié environ 95 biens immobiliers et 200 biens mobiliers, parmi lesquels 16 villas de luxe. L'organisation ne se contentait, par ailleurs, pas de blanchir ses propres revenus. Elle aurait également proposé ses services financiers à d'autres groupes criminels, moyennant des commissions, transformant le blanchiment en une activité criminelle à part entière. Cinq mandats d'arrêt internationaux ont été délivrés et l'enquête reste ouverte. Les autorités espagnoles pourraient donc encore mettre au jour de nouvelles ramifications internationales. Au-delà du démantèlement du réseau de cocaïne, l'affaire illustre surtout la sophistication croissante des circuits de blanchiment, où les profits du narcotrafic transitent par plusieurs pays, des sociétés-écrans, l'immobilier de luxe et les cryptomonnaies. Et, une nouvelle fois, Dubaï apparaît dans le radar des enquêteurs comme l'une des destinations associées à la circulation et au recyclage de capitaux suspects.

R. C.

EN RAISON DES TRAVAUX DE MODERNISATION

Fermeture d'un tronçon
de l'autoroute Alger-Tipasa



Un tronçon de l'autoroute reliant les limites de la wilaya d'Alger à Bou Ismail (Tipasa) a été fermé à la circulation automobile, hier, afin de permettre la poursuite des travaux de modernisation sur cet axe routier, indique un communiqué des services de la wilaya de Tipasa. L'axe autoroutier reliant les limites de la wilaya d'Alger à la ville de Bou Ismail, dans la wilaya de Tipasa, a été fermée à la circulation, lundi, de 9h à

18h, pour la pose de la couche de roulement en béton bitumineux sur ce tronçon, selon le communiqué. La circulation dans ce sens a été déviée, durant la période de fermeture, à partir de l'échangeur Colonel Abbes, via la RN11, en passant par Douaouda Marine, Fouka Marine, avant de rejoindre l'autoroute par l'échangeur de Bou Ismail, au niveau de l'unité de développement des équipements solaires.

Les services de la wilaya ont présenté, à cette occasion, leurs excuses aux usagers de la route pour les désagréments que pourraient occasionner ces travaux, appelant les automobilistes à faire preuve de prudence et à respecter la signalisation routière, ainsi que les consignes mises en place aux abords du chantier, afin de préserver la sécurité des citoyens et d'éviter les accidents ou encombrement de la circulation. Pour rappel, le projet de modernisation et d'augmentation de la capacité de l'autoroute reliant Bou Ismail à la commune de Douaouda, a été lancé en avril dernier pour une enveloppe financière de près de 2 milliards DA. Cet axe autoroutier connaît un dense trafic tout au long de l'année, avec près de 20.000 véhicules par jour en période normale, un nombre qui peut doubler durant les périodes de pointe, ce qui a nécessité la programmation des travaux de modernisation et d'extension, selon la Direction locale des travaux publics.

BEJAÏA

Plus de 144 kg
de kif saisis



Les éléments de la brigade mobile des douanes de Béjaïa, relevant de la direction régionale de Sétif, ont déjoué, en coordination avec des membres de l'Armée nationale populaire (5e région militaire), une tentative de contrebande d'une «quantité considérable de kif traité estimée à 144,3 kg», selon un communiqué publié dimanche par cette direction régionale. Le document indique que l'opération des douaniers a également abouti à la saisie d'une somme d'argent de 1,765 million de dinars et donné lieu à l'arrestation de deux complices qui ont été «remis aux parties compétentes pour compléter les procédures légales». Cette opération s'inscrit, selon le communiqué, dans le cadre des efforts concertés visant à lutter contre les réseaux de contrebande et le trafic illicite de drogues, à protéger la société et à préserver la santé des citoyens.

VOLLEYBALL

La Fédération
algérienne distinguée

La Fédération algérienne de volleyball (FAVB) figure parmi les 11 fédérations nationales africaines distinguées par la Confédération africaine de volleyball (CAVB) dans le cadre des Prix des fédérations nationales 2026. L'Algérie a

été retenue pour recevoir le Prix d'Excellence des fédérations nationales 2026, une distinction qui récompense les performances remarquables et les réalisations majeures enregistrées par les fédérations à travers le continent, précise l'instance sportive africaine dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux. Pour rappel, la sélection algérienne messieurs avait composé son billet pour le Mondial-2027 prévu en Pologne, après sa brillante victoire face au Maroc 3 sets à 0 (25-19, 25-21, 25-18), en match de classement pour la troisième place du Championnat d'Afrique des nations-2026, à Tunis. Cette reconnaissance place ainsi l'Algérie aux côtés de dix autres fédérations nationales distinguées dans cette catégorie, entre autres le Cameroun, l'Égypte, le Kenya, la Libye, le Mozambique, le Nigeria, la Rwanda, la Tunisie et la RD Congo. A travers cette distinction, la CAVB met en avant les résultats et les réalisations de la fédération algérienne, ainsi que sa contribution au développement du volleyball africain, ajoute la même source. Au total, 18 fédérations nationales ont été récompensées par la Confédération africaine de volleyball dans les deux catégories des Prix 2026. Outre les 11 lauréats du Prix d'excellence, sept autres fédérations - le Cap-Vert, le Ghana, la Gambie, la Namibie, le Sénégal, le Burundi et l'Ouganda - ont reçu le Prix de la croissance et du développement. La distinction attribuée à l'Algérie constitue ainsi une reconnaissance de sa place dans le paysage du volleyball africain et vient mettre en lumière les efforts déployés par la fédération pour maintenir et développer la discipline au niveau national et continental. La Confédération africaine de volley-ball (CAVB) a tenu son Congrès du 1er au 5 octobre sur l'île de Sal (Cap Vert), avec la participation des représentants des 54 fédérations nationales membres de l'instance continentale.